



EN DIRECT...

entretien avec Bernard Mouralis

Bernard Mouralis, maître assistant à Lille III, est l'auteur d'une thèse d'État dont nous allons nous entretenir avec lui. Il a enseigné notamment au Sénégal, en Côte-d'Ivoire et au Togo. Il a publié « Individu et Collectivité dans le roman négro-africain d'expression française » (1), « Les contre-littératures » (2) et « L'œuvre de Mongo Beti » (3).

Bernard Mouralis, vous avez soutenu une thèse qui s'intitule : « Littérature et développement » avec pour sous-titre, « essai sur le statut, la fonction et la représentation de la littérature africaine d'expression française ». Pour beaucoup de lecteurs cette dernière fut longtemps un prolongement de la littérature française à parfum exotique. Elle le

reste encore souvent. Vous parlez de son statut, pouvez-vous nous parler de son émergence ?

Je pense, sur ce point, qu'il faut la resituer dans le contexte dans lequel elle est apparue et s'est développée. Il n'est pas nécessaire de revenir sur l'histoire proprement dite de cette littérature depuis ses premières manifestations, dans l'après-guerre de 14-18, mais pour son émergence, je préférerais peut-être me placer dans une perspective moins historique que culturelle, bien que l'on puisse contester l'opposition de ces deux termes. Je veux dire par-là qu'il faut bien comprendre les conditions culturelles créées par la colonisation et les condi-

tions dans lesquelles les écrivains ont réfléchi, travaillé, publié et diffusé leurs œuvres.

Parlez-nous de ce contexte culturel colonial.

Je crois qu'il faut critiquer une position qui a été bien souvent développée à propos de la littérature africaine. Comme tout phénomène culturel se développant dans un contexte marqué par une domination européenne, on a tendance à le présenter comme la réalisation d'une synthèse entre éléments africains et éléments européens.

Cette thèse on la trouve partout, c'est devenu un stéréotype, c'est un topo journalistique présentant des oppositions qui sont devenues canoniques, tradition/modernité, ancien/nouveau, individualisme/collectivité, etc., et c'est justement de cela dont je voudrais parler parce que la colonisation crée sans doute un contact culturel entre le pays dominé et le pays dominant, mais ce contact culturel est d'un type tout à fait différent, à mon avis, de celui qui pouvait exister entre la France et l'Italie lorsqu'on parle des contacts culturels au moment de la Renaissance. Le problème essentiel dont il faut débattre, c'est de savoir si, lorsqu'il y a entreprise de colonisation, comme ce fut le cas en Afrique à partir de la fin du XIX^e siècle, l'Occident a apporté sa culture dont se seraient éventuellement accommodés les Africains, ou si, au contraire, l'Occident a apporté autre chose que sa propre culture. Pour répondre à cette question, je n'ai pas prétendu embrasser l'ensemble du problème mais j'ai voulu prendre un domaine qui m'intéressait plus particulièrement et qui me paraissait révélateur, celui de l'enseignement. Si l'on étudie l'enseignement tel qu'il a été pratiqué à l'époque coloniale, notamment de 1900 à 1946, on a là un paramètre qui permet de répondre de façon précise à la question que je soulevais à l'instant, à savoir que le colonisateur n'a pas introduit sa propre culture. Il a introduit ou il a tenté d'introduire une culture spécifique qu'on peut appeler la culture coloniale et il faut être très sensible au fait que la législation en matière d'enseignement, comme d'ailleurs dans d'autres do-

(1) « Individu et Collectivité dans le roman négro-africain d'expression française », *Annales de l'université d'Abidjan*, diffusion Klincksieck, 1969.

(2) « Les contre-littératures », Paris, Puf, 1975.

(3) « L'œuvre de Mongo Beti », Éd. S. Paul, *Les classiques africains*, 1981.

maines de la vie sociale (droit du travail, libertés politiques, etc.) ne sont pas du tout du même type dans l'espace colonial et dans l'espace métropolitain.

Exactement, c'est ce à quoi je pensais lors d'un voyage au Brésil. Ce n'est pas la culture portugaise qui s'est exportée au Brésil, ce sont des catégories de gens qui étaient loin d'être tous représentatifs de la société portugaise.

Oui, cela je le conçois très bien. Je pense qu'il faut parler de culture spécifique et bien prendre conscience que des thèses comme la thèse de l'assimilation est un thème idéologique mais ne correspond pas à une réalité sociologique.

L'assimilation étant proposée comme modèle vers lequel les Africains peuvent éventuellement tendre, voire même qu'ils peuvent atteindre mais sans qu'on leur fournisse des moyens réels et là, on s'aperçoit qu'il y a un lien très étroit entre le quantitatif et le qualitatif.

Il suffit par exemple, de citer quelques chiffres. L'un d'entre eux me paraît très parlant : le plus haut niveau d'enseignement en Aef en 1938, était constitué par une seule école primaire supérieure. On ne peut donc pas du tout comparer, sur ce plan de l'enseignement, la situation de la colonie et la situation de la métropole.

Quelle a été d'après vous l'influence de cet état de fait sur le développement de la littérature africaine ?

En mettant l'accent sur l'incidence qu'a eu le fait colonial sur le plan culturel on est amené à mettre en lumière un certain nombre de phénomènes se résumant sous la forme d'une relation : la relation sous-développement, sous-équipement culturel et production littéraire.

Du fait qu'il y a un sous-équipement, qui se traduit en particulier par une très faible alphabétisation jusqu'en 1946-1950, là encore on n'a pas des conditions identiques à celles que l'on peut observer parallèlement à la métropole, sans que pour autant il faille, bien entendu, idéaliser la situation culturelle de la métropole. J'anticipe là sur un autre débat qu'on pourrait avoir parce qu'il faut éviter d'avoir une vision schématique du niveau de l'équipement culturel de la métropole à la même époque. Ceci dit, il me paraît plus élevé.

Et il a varié au long des différentes périodes...

Bien entendu. Le problème de la périodisation est très important. Étant en Afrique, j'ai souvent eu l'occasion de discuter et de dire que je n'étais pas d'accord avec des étudiants ou des collègues parce que je trouve qu'on a trop souvent une vision homogène de l'histoire coloniale. Or, l'histoire coloniale depuis l'implantation du système, à la fin du XIX^e siècle, n'est pas du tout homogène.

Il y a d'abord une première période que l'on peut qualifier de proprement coloniale qui va, en gros, de 1900 à 1946 et qui, sur le plan de l'enseignement par exemple comme sur le plan des droits politiques, est caractérisée par un système répressif, contraignant : travail obligatoire par exemple, avec le système concessionnaire dans les pays d'Afrique centrale ; sur le plan scolaire, mise en place d'un système d'enseignement qui interdit aux Africains d'acquiescer les mêmes diplômes que leurs homologues européens et qui les voue dès le départ à un cursus spécifique. Une deuxième période, qui est à mon sens très différente, commence en 1946. Elle va durer jusqu'en 1960. Cette deuxième période est marquée par ce qu'on appelait en 1946 le régime de l'Union Française. L'Union Française est une création de la constitution de 1946. Elle modifie considérablement le statut des Africains puisqu'elle admet le principe de la citoyenneté et va se traduire par leur participation effective à un certain nombre de consultations nationales (métropole et territoires coloniaux compris).

Sur le plan de l'enseignement, il est très symptomatique de voir qu'on assiste, à la fin de la deuxième guerre, à des revendications nationalistes qui se traduisent, en particulier, par le désir de jeunes Africains de passer le baccalauréat. Ils le font par leurs propres moyens, puisque c'est un diplôme qui leur a été interdit. Ils le passent dans une perspective de lutte et ils exigent l'identité des programmes et des cursus en Afrique et en France. Cette période va durer jusqu'en 1960 avec une modification sur le plan politique qui est la loi cadre de 1957 qui prévoit l'autonomie interne. C'est déjà un préalable au système qui va exister au moment de l'indépendance. Ce qu'il faut donc voir, c'est que, justement, être sensible à la périodisation, c'est s'apercevoir que les faits n'ont pas, en eux-mêmes, un sens.

Il y a eu une époque où le nationalisme revendiquait des études françaises, des diplômes identiques, etc., par la suite à tort ou à raison et là aussi on pourrait en discuter, certains responsables des politiques d'enseignement préconiseront, après l'indépendance, un retour à des formations spécifiquement africaines. On retombe sur le problème du spécifique et de sa validité, tant sur le plan politique que sur le plan culturel, voire épistémologique. C'est un autre problème, mais il faut se souvenir qu'à une période, le nationalisme a revendiqué l'identité des cursus et des diplômes. Au Sénégal, il y avait un cas particulier : les quatre communes. Tous les Africains nés dans l'une de ces quatre communes avaient la nationalité française et, de ce fait, ils faisaient des études secondaires de type français qui pouvaient les conduire jusqu'au baccalauréat. Sur le plan du statut politique, on peut dire que ces quatre communes ont été assez proches finalement de ce qui se passait, à la même époque, aux Antilles.

Pourriez-vous mieux définir la littérature africaine d'expression française ?

Oui, je crois qu'on peut essayer de la cerner, et je dirais que, pour comprendre ce phénomène qui se développe depuis pratiquement un demi-siècle, il y a plusieurs approches qui ne sont pas, du reste, exclusives. On peut partir évidemment des textes eux-mêmes et puis essayer de voir comment apparaît une littérature. Ceci a été déjà réalisé par un certain nombre de chercheurs, comme par exemple Lylian Kesteloot qui a fait un historique de la littérature négro-africaine. Elle a bien montré, en particulier, comment la rencontre entre Africains et Antillais, influencés eux-mêmes par les Haïtiens ou par les Noirs américains a amené progressivement à la nécessité de créer une littérature originale dans une langue européenne, en l'occurrence ici le français. On peut évidemment proposer aussi des approches plus ambitieuses et affiner cette notion d'évolution historique. Je veux dire, par-là, qu'on cherche à déterminer jusqu'à quelle période, bien que des Africains aient déjà écrit, on est en droit de dire qu'il n'y a pas de littérature africaine, puis, à partir de quelle période, bien que des Africains aient continué à écrire, on est en droit de parler de littérature africaine. On s'est préoccupé, à juste titre d'ailleurs, de la détermination de ce que j'ai appelé : le point zéro, avec cette influence du modèle

afro-américain. On veut savoir à quel moment précis naît la littérature africaine.

On utilise, à ce moment-là, des critères particuliers ; on dira ainsi que telle œuvre écrite au XVIII^e siècle n'est pas africaine parce qu'elle ne véhicule pas des thèmes africains, ou bien que telle œuvre n'est pas africaine parce qu'elle ne véhicule pas une revendication du type politique, une contestation du système colonial, etc. Je propose une approche un peu différente, je tiens compte, bien sûr, des données de l'histoire littéraire, mais je pense que, là aussi, il faut raisonner de façon peut-être plus systématique.

Je pars d'une idée assez simple, à savoir que le développement d'une littérature dans une langue européenne en Afrique est un phénomène qui est africain et réalisé en Afrique, de ce fait, j'évacue des types de discussions ou des problématiques qui me paraissent un peu contestables du type : les grandes villes ne sont pas typiquement africaines, sont africains les villages.

Je pense qu'il faut partir des faits : des Africains écrivent ; par conséquent, il y a une masse d'écrits et cette masse d'écrits, du fait même qu'elle existe, doit être prise en considération, que cela plaise ou non. Elle est une des réalités de l'Afrique sur le plan culturel et ayant isolé un corpus qui nécessairement est très vaste puisque je ne fais pas au départ de choix entre ce qui me paraît africain ou pas, je veux montrer que si large qu'il soit, ce corpus n'est qu'un des aspects sous lesquels se manifeste la littérature en Afrique.

Il y a donc d'un côté tout ce qui est écrit dans une langue européenne, le français pour les territoires qui ont été soumis à la domination française, mais il est bien évident que lorsqu'on parle de littérature africaine, la littérature d'expression française n'est qu'un aspect de l'ensemble de la production littéraire. C'est cela qui me paraît intéressant : tracer une typologie des différentes formes sous lesquelles se présente la littérature en Afrique.

Sur ce plan, on peut donc distinguer deux grands ensembles par rapport auxquels il faut situer la littérature africaine d'expression française.

Le premier ensemble pourra surprendre mais je pense qu'il faut en tenir compte, c'est ce que j'appelle les textes d'origine européenne, tout de même liés à l'Afrique, dans la mesure où ils

prennent l'Afrique comme objet de leurs discours, je citerais par exemple les textes relatifs à l'esclavage, les textes négrophiles du XVIII^e siècle ou bien ceux qui font partie de la littérature coloniale, les textes ethnologiques, les écrits de certains auteurs anticolonialistes. Tout cela constitue un discours qui peut être intéressant à repérer. Il y a un deuxième grand ensemble, ce sont les textes d'origine africaine, la littérature orale, la littérature des mouvements messianiques, la littérature de colportage, les textes écrits dans des langues africaines, car il y a une littérature écrite dans des langues africaines, et qui est importante.

Surtout dans la zone anglophone.

Oui, mais dans le système francophone il y a le cas du Togo, exception qui confirme la règle puisque le caractère français de domination sur le Togo reste limité, le Togo ayant été attribué à la France par la Sdn (*). Il y a aussi dans les pays sahéliens une littérature écrite en arabe, qui est importante, ou écrite dans les langues africaines mais transcrite à l'aide de caractères arabes, l'alphabet adjami.

Sur quoi porte cette littérature ?

Il y a des œuvres narratives et dramatiques, des épopées, de la poésie, des textes religieux. J'ai mentionné la littérature messianique politico-religieuse très importante en Afrique centrale, mais que l'on trouve également en Afrique de l'Ouest.

Sans entrer dans le détail, il faut bien prendre conscience que si la production de langue française se repère facilement, elle n'est pas tout ce qui se fait en Afrique sur le plan de la production.

Finalement, il faut la situer par rapport à tous les autres textes qui prennent l'Afrique comme objet de leur discours, et produits par des Africains. J'arrive ainsi à dégager une notion qui me paraît importante : la notion de travail de l'écrivain. Je pense qu'un écrivain ne part jamais de rien, même s'il dit qu'il est un pur témoin. En fait, l'écrivain travaille à partir d'expériences littéraires, et dans le cas des écrivains africains, il est bien évident que si l'on prend le domaine de la littérature orale, elle constitue la première grande expérience littéraire qu'a un enfant africain. Par conséquent, on peut penser que s'il devient par la suite

écrivain de langue française, ou anglaise, il aura, d'une façon ou d'une autre, à se situer par rapport à cette expérience. De la même manière s'il a lu « le Voyage au bout de la nuit », ou s'il a lu « Sang d'Afrique » de Guy des Cars et s'il devient par la suite écrivain de langue française, il aura à se situer par rapport à ces textes soit pour les prolonger, s'il estime que c'est satisfaisant, comme vision et comme façon de dire l'Afrique, soit au contraire pour les récuser, d'où cette notion de travail.

Pourrions-nous en venir à la notion de critique littéraire ? Vous dites vous-même, dans votre thèse, que le public vient, dans les livres, chercher une information sur l'Afrique, rarement sur la littérature africaine et plus rarement encore sur la littérature tout court. Le travail du critique n'est pas aisé.

Oui, il y a une difficulté fondamentale qui tient peut-être à la terminologie qui est utilisée pour désigner ce secteur de la littérature mondiale ; ceci, cependant, n'est que le révélateur d'un problème plus fondamental. Pour simplifier les choses, je dirais tout simplement que, depuis qu'on commence à s'intéresser à la littérature africaine, on emploie donc un certain nombre d'expressions « littérature africaine », « littérature noire », « littérature négro-africaine », etc. Ces expressions ont en commun d'associer un substantif (le terme de littérature) et un adjectif qui renvoie soit à une particularité géographique, soit à une particularité culturelle.

Le problème de fond qui se pose à mon avis au critique, c'est de savoir s'il est pertinent d'associer à un mot comme « littérature » qui désigne un certain type d'activité artistique, un adjectif de type géographique ou culturel. Bien entendu, lorsque les premiers textes ont paru, on a été sensible au fait que l'accent de cette littérature était différent de ce qui pouvait exister en Europe. On a eu tendance à voir, dans cette littérature, la voix de l'Afrique, le cri de l'Afrique, etc. Il n'en reste pas moins qu'une tendance s'est dégagée dans la critique : elle a été trop inclinée à se fixer comme objet de son travail la recherche de l'africanité de cette littérature. En d'autres termes, on a mis davantage l'accent sur l'adjectif africain que sur le substantif. La signification de mon travail est de mettre l'accent sur le substantif parce que je crois que ce sont aussi des écrivains avec lesquels nous sommes confrontés, et c'est comme

(*) Sdn : Société des Nations.

écrivains que je veux essayer de définir leur pratique.

Il n'en reste pas moins que c'est un grand problème puisque des Africains eux-mêmes récusent certains ouvrages en trouvant qu'ils sont trop œuvres de blancs, influencés par exemple par le nouveau roman. Comment cerner cette difficulté ?

Il n'y a pas d'opposition en fait. Je comprends très bien que certains écrivains africains récusent certaines approches critiques ou certaines tendances de la littérature occidentale, que ces orientations critiques concernent la littérature africaine ou la littérature en général, mais je crois que le problème se situe ailleurs justement. Il y a, certes, des particularités dans la façon dont se développe cette littérature, particularités qui tiennent au contexte culturel, à l'histoire, etc. Il n'en reste pas moins qu'on a affaire à un travail d'écrivain et que c'est ce travail d'écrivain qu'il faut essayer de cerner.

Nous avons dans un numéro précédent de Rpc, sur la littérature, montré deux approches, l'une plus littéraire, l'autre plus sociologique (4). La première « l'Aventure ambiguë » participait beaucoup plus de ce que vous dites parce qu'on avait l'impression qu'on pouvait faire une analyse littéraire, etc. Quand on enseignait « le Vieux Nègre et la Médaille », il s'agissait beaucoup plus d'une analyse sociologique. Qu'en pensez-vous ?

Toutes les œuvres n'appellent pas toutes les mêmes approches mais je voudrais apporter quelques précisions supplémentaires. Dire qu'il faut étudier les œuvres comme étant des œuvres écrites d'abord par des écrivains, cela ne signifie pas qu'il faut évacuer toutes références à l'environnement politique, sociologique ou historique. Je crois qu'il faut que l'œuvre africaine fasse l'objet d'un double questionnement et d'abord d'un questionnement qui doit être subordonné à une approche historique, sociologique, indispensable de toute façon. Si un auteur se réfère à l'Union française, comme c'est le cas par exemple dans certains romans de Mongo Beti, je crois qu'il faut justement le dire. « Le pauvre Christ, de Bomba », ne se situe pas à la même époque que « le Roi miraculé », c'est très important. Ceci dit, une fois que l'on a noté ces aspects, on n'a pas épuisé, pour autant, l'œuvre de Mongo

Beti. Il y a un certain nombre de constantes que l'on va y observer, comme ce fait qu'il y ait une image négative du père chez lui : voilà une question. Et l'on s'apercevra que l'exemple n'est pas isolé. On s'apercevra qu'il y a, dans la littérature africaine, des dominantes et l'on pourra en conclure certaines particularités par rapport à la littérature occidentale. Ce qui est important c'est que ces particularités soient dégagées au terme d'un parcours critique et pas à titre de présupposée, c'est toute la différence.

Je conclus à une certaine particularité de la littérature africaine, mais je ne la situe pas où d'autres la situe et je ne la place pas nécessairement dans le contenu ou dans la forme, mais plutôt dans la façon dont s'opère l'activité littéraire en Afrique.

Sur ce plan, je suis frappé de voir que les écrivains africains ont, au fond, une double activité. D'un côté ils produisent des œuvres de fiction, de l'autre, ils ont tendance à tenir un discours sur la littérature africaine dont on peut retracer l'histoire.

Je l'ai fait en évoquant, en particulier, certaines phases importantes comme le premier congrès des Écrivains et Artistes noirs de Paris en 1956, le congrès de Rome en 1959 et le Festival panafricain d'Alger en 1969.

Pouvez-vous nous parler du degré d'insertion des auteurs dans la vie littéraire française. Vous citez une phrase de Michel Ligny, trouvée dans Présence Africaine à propos du terme « littérature africaine d'expression française » qu'il compare au terme hypothétique de « littérature européenne d'expression chinoise » (5), constatant alors que quelque chose ne marche pas ?

On peut se demander d'abord s'il y a des moyens de mesurer l'éventuelle insertion des auteurs africains dans la littérature française. Effectivement on peut s'interroger sur le cadre éditorial dans lequel ils peuvent être publiés, sur leur apparition dans les collections de poche ou dans les collections de tel ou tel éditeur qui ont tel statut. On peut également la mesurer par l'importance que leur accorde la critique dans les quotidiens, dans les émissions radio-phoniques ou télévisées. On a donc un certain nombre d'éléments qui permettent d'apprécier l'insertion avec des paramètres assez précis. Je donne des exemples, mais au total je pense que

l'insertion est très relative et la notion même d'une littérature produite en Afrique, et utilisant le français, est quelque chose, à mon avis, qui est très mal connu du public français, aussi bien du grand public que du public plus spécialisé, comme les élèves de classes terminales, les étudiants ou les enseignants.

Il y a très peu de jeunes qui ont une idée assez claire des différentes zones du monde où il y a utilisation du français, par exemple.

Que pensez-vous du rapport des auteurs à la langue employée, le français ?

Là aussi on peut se poser pas mal de questions. Je crois que le rapport à la langue, notamment le problème du rapport à une langue européenne dans un contexte colonial, est un problème fondamental. A ce sujet, je me demande s'il ne faut pas distinguer deux cas : tout d'abord, il y a le niveau statistique, la façon dont une population, dans son ensemble, est susceptible d'avoir un rapport avec cette langue. Si l'on envisage le problème au niveau statistique, c'est-à-dire à l'échelle d'une population, on est amené à distinguer un certain nombre de cas particuliers qui ont été très bien répertoriés par Maurice Houis dans son « Anthropologie linguistique de l'Afrique noire » (6), ou bien dans l'article de Paulin Hountondji « Chârabia et mauvaise conscience » (7) auquel on peut renvoyer, parce qu'on y trouve une très bonne analyse.

Il y a des problèmes à l'échelle d'une population, qui sont assez faciles à répertorier, une aisance pour certaines catégories sociales, par rapport au français, donc une pratique qui paraît ne pas poser de problème et à l'autre bout une ignorance à peu près complète de cette langue. Il y a tout le problème de l'entre deux et là, je me réfère aux ouvrages que j'ai indiqués à l'instant et ne peut qu'y renvoyer le lecteur.

Maintenant si l'on aborde le problème de l'écrivain, c'est beaucoup plus compliqué parce que l'écrivain, du fait même qu'il écrit en français, sauf exception, fait partie de ceux qui ont une maîtrise complète de la langue ; par conséquent, le problème qui se pose,

(4) Cf. Rpc, n° 33, Regards sur la littérature africaine.

(5) In Présence Africaine, n° 55.

(6) Paris, Puf, 1971.

(7) In Présence Africaine, n° 57.

c'est de savoir si son rapport au français est un rapport douloureux ou pas, un rapport qu'il va développer de façon sereine ou, au contraire, une attitude de carence du type de celle que décrit Albert Memmi dans « Le portrait du colonisé ». Là, je n'ai pas de réponse, parce que je n'ai pas fait d'enquête auprès des écrivains. Je ne suis même pas sûr que les réponses données auraient beaucoup fait avancer le problème. Je crois que l'écrivain qui utilise le français ne l'a pas vraiment choisi dans la mesure où il est porté vers le français par un contexte historique. Ceci dit, je suis de l'avis de Mohamadou Kane dans cet article auquel je me réfère, « L'écrivain africain et son public » (8).

Je n'accentuerais pas tellement l'aspect douloureux bien que l'on puisse effectivement relever des aspects qui aillent dans ce sens. Il y a un problème d'approche de la question, ne serait-ce que parce que là on va parler des écrivains qui ont publié et qui, de ce fait, ont franchi un certain nombre de paliers dans la pratique de la langue. Le problème par contre se pose au niveau de ceux qui ne sont pas publiés.

Il m'est arrivé de parler de ce problème avec Jacques Howlett qui se référait beaucoup à son expérience de lecteur aux éditions Présence Africaine. C'était un homme qui avait, à mon avis, une connaissance inestimable ; il n'a, malheureusement, pas pu la concrétiser dans un projet dont il avait plusieurs fois parlé : une étude des manuscrits rejetés. Là, peut-être apparaîtraient les véritables problèmes. Il y fait allusion dans un compte rendu du livre de Jacques Nantet « Panorama de la littérature africaine ». Mais je pense qu'à partir du moment où l'écrivain publie, je ne crois pas qu'il y ait tellement de problèmes.

Il en existe tout de même un, vis-à-vis du public ?

Oui, sur le plan de la communication entre l'écrivain et le public, là, je suis tout à fait d'accord. Il y a un paradoxe instauré du fait que l'on a des écrivains qui écrivent dans une langue qui n'est pas la langue parlée par la majorité de leur public potentiel, et ce qu'il faut bien voir, c'est que la langue européenne dans des pays francophones constitue pour la masse une double barrière. Il y a, à la fois la barrière de la

langue étrangère et la barrière de l'écrit. Il est intéressant de se demander qui est le destinataire ou quels sont, plus précisément, les indices susceptibles de nous éclairer sur l'identité du, ou des, destinataires que l'on va par exemple trouver chez Mongo Beti, chez Sassine, etc.

De la même manière quel est le destinataire de la poésie de Césaire ? C'est une question que l'on peut se poser car il revendique très clairement un certain degré d'ésotérisme. Si l'on se réfère à l'entretien qu'il a donné à Jacqueline Leïner, à l'occasion de la réédition de la revue « Tropic », Césaire n'hésite pas à situer son expression de la négritude dans le sillage de Mallarmé. Ceci dit, cela éveille en moi un écho plutôt favorable. Je pense que certaines formules de Mallarmé ont une valeur assez générale concernant la pratique littéraire, donc personnellement cela ne me heurte pas mais je sais que cela en gêne d'autres.

Ce qu'il faut bien mettre en perspective c'est qu'il y a une disparité, très forte dans les pays francophones, entre le statut du français et sa pratique effective. Même si c'est une vérité que l'on a tendance à rejeter, il faut savoir que, par exemple, il y a une progression relative du français et qu'en général quand une langue africaine régresse, c'est une autre langue africaine qui progresse. On assiste alors à l'apparition, à la domination d'une langue véhiculaire comme c'est le cas au Sénégal avec le Wolof. Il y a des faits qui sont difficiles à contester. Quand on examine la pratique effective, il faut être sensible au fait que dans les pays francophones, il n'existe pas de communautés francophones, de groupes, même petits, dans lesquels le français sert à remplir tous les besoins de communication du groupe. Tandis que si vous allez par exemple au Québec, vous pouvez vivre dans une famille qui va se servir du français.

Dans les pays africains il y a un aspect très particulier de l'utilisation du français. C'est une langue qui est parlée à certains moments de la journée, par certaines catégories de gens, dans un certain espace, par exemple l'école, l'administration, le bureau, le journal. Il y a donc des problèmes de communication. On ne voit pas bien comment un écrivain va pouvoir toucher un large public, compte tenu de ce contexte linguistique, même si l'écrivain proclame la nécessité d'une thématique susceptible de toucher le peuple (j'en ai

parlé dans le problème du discours). Mais lorsqu'on envisage le problème de la communication en Afrique, je suis également sensible à un phénomène auquel il faut songer, c'est que la difficulté que connaît l'écrivain africain pour communiquer avec le public n'est pas propre spécialement à l'Afrique. Si l'on faisait des enquêtes très fines (je pense à des types d'analyses comme celles que présente Bourdieu dans « La distinction »), sur l'impact des écrivains en France sur le public, on s'apercevrait alors que, là aussi, il y a un problème de la communication littéraire de l'écrivain français avec le public et on l'évacue un peu, en disant que les écrivains sont connus, que la presse en parle, etc. Je crois que, si l'on faisait une enquête, on découvrirait parfois un phénomène de circuit fermé, c'est-à-dire, que, à la limite, l'écrivain publie un livre que personne n'achète, que personne ne lit si ce n'est l'exemplaire que l'auteur envoie en service de presse au critique qui, en retour, en parle. Il y a un peu ce phénomène pour un certain type de littérature. Là aussi, il faut se méfier des oppositions trop tranchées ; les conditions ne sont pas identiques mais je pense qu'il ne faut pas surestimer la communication de l'écrivain européen, du moins en France, avec son public.

Est-ce que vous pensez qu'après 20 ans d'indépendance il y ait une certaine récession de la littérature africaine, épuisant un peu les thèmes de la colonisation ?

Je répondrais par la négative. Effectivement c'est une idée qui a été quelquefois exprimée après l'indépendance ; on a souvent dit qu'il y avait un tarissement de la production littéraire. Ce sont des idées qui ont été lancées et que l'on a présentées sous la forme d'une sorte de syllogisme : la littérature africaine se vouait à l'achèvement du régime colonial donc, le régime disparaissant, cette littérature n'avait plus de fonction. Il en est de ce problème comme du problème qui veut à tout prix que la poésie ait précédé le roman, ce qui est faux historiquement. Effectivement pour certains écrivains il y a eu des problèmes, il est vrai d'une certaine manière que le monde colonial était plus simple. Georges Balandier, dans un de ses articles, disait que, en quelque sorte, il y a eu une chance du dominé dans le contexte de la situation coloniale, car celle-ci était tellement grossière, qu'elle était plus facile à repérer.

(8) In *Présence Africaine*, n° 58. M. Kane insiste sur le caractère au total peu douloureux du « choix » en question.

Il est bien évident que les choses en un sens étaient assez claires ; il était relativement facile de savoir où se situer et contre qui se situer. Pour certains alors il y a eu le problème du renouvellement de la thématique : comment passer d'une vision schématique, fortement antithématique, à une vision plus complexe qui se manifeste avec l'accession des États africains à l'indépendance. Puis, pour certains, se sont posés des problèmes professionnels. La mise en place des indépendances a vidé des administrations, a promu des gens. Il y a donc eu un phénomène de drainage qui peut avoir une incidence sur le plan de la sociologie de la création littéraire ; ceci dit, pour ma part, ayant suivi depuis longtemps à peu près tout ce qui a été publié, je n'ai jamais constaté de signes qui permettraient de conclure à un certain tarissement de la production. Lorsque j'envisage la production littéraire depuis 1970, je constate qu'il y a une multiplication de gens qui vont à l'écriture, de romanciers notamment. Ce qui se passe en Afrique me paraît devoir être situé dans la même perspective que ce que l'on peut observer en Amérique latine. Je crois qu'il y a une situation commune, une expérience culturelle comparable, une même impuissance devant les tragédies de ces deux continents. Il y a aussi un cri de colère devant ce qu'on peut voir de part et d'autre de l'Atlantique. Je trouve qu'il y a une continuité de la littérature africaine. On peut citer un certain nombre d'écrivains, parmi les nouveaux venus qui, par exemple comme Sassine, Fantouré, etc., me paraissent avoir une épaisseur incontestable, sans parler des écrivains qui ont continué leurs œuvres depuis longtemps comme par exemple d'un côté Sembene Ousmane, de l'autre Mongo Beti. L'histoire de leur production est intéressante parce qu'on les voit situer dans un premier temps leurs romans à l'époque coloniale, réfléchir pendant une certaine période de latence, puis repartir. C'est très intéressant de voir comment finalement c'est un même mouvement qui les guide mais qui les conduit peut-être vers la mise en place d'un univers plus complexe, tentant de mieux cerner toutes les ambiguïtés de l'indépendance, ambiguïtés dont la pièce de Césaire constituait une espèce de prolégomène avec la « Tragédie du Roi Christophe ».

Vous comparez à la fin de votre thèse le mouvement qui se dessine chez cer-

tains écrivains comme Tchicaya U Tam-Si, Fantouré, Sassine, à la critique que font des philosophes comme Marcien Towa et Paulin Hountondji, d'une philosophie dite ethnophilosophie, mettant en cause le principe d'une vision du monde africaine « collective et irréfléchie » (9). Pouvez-vous expliciter ce point de vue ?

Sur le plan intellectuel un certain nombre de faits se sont manifestés en Afrique depuis 1960. Il y a eu l'émergence des sciences humaines, c'est-à-dire le fait qu'un certain nombre d'Africains soient devenus des chercheurs dans le domaine des sciences humaines ainsi que de la philosophie. C'est très important parce que cela établit une rupture avec une époque antérieure où la légitimité du discours sur l'Afrique était essentiellement assurée soit par des Européens, soit par ceux qui étaient sous leur tutelle. Il faut accorder une grande attention à ce phénomène des sciences humaines et à l'apparition du métier de chercheur en sciences humaines en Afrique. On peut situer le tournant, je dirais que c'est la publication de la thèse de Cheikh Anta Diop « Nations nègres et culture ».

On voit alors se développer un mouvement de réévaluation de la négritude grâce aux sciences humaines. La négritude a eu certainement un intérêt sur le plan de la prise de conscience, sur le plan de l'analyse des réalités africaines. Elle a eu un effet de cohésion, de valorisation des cultures africaines, mais elle a aussi introduit un certain nombre de postulats, en particulier une habitude qui peut être contestable sur le plan scientifique, habitude qui consiste à penser en terme de spécificité ou en terme de globalité africaine.

Et, dans le sillage direct de la négritude, on a vu même apparaître des thèses qui veulent qu'il y ait une vision du monde propre aux Africains, une vision du monde collective et irréfléchie comme le dit Hountondji et c'est cette notion qui est finalement incluse dans la négritude et qui sera illustrée de façon discursive par Tempels et sa fameuse philosophie bantoue ; par Griaule également dans ses travaux sur les Dogon.

A partir des années 1970, on conteste cet aspect de la négritude, et notamment cette idée selon laquelle il y aurait une vision du monde propre aux

peuples africains qui aurait sa cohérence et que l'on pourrait considérer comme philosophie africaine. Alors, les arguments qui sont avancés pour la contester on les trouve dans le livre clé d'Hountondji (10), qui a été précédé par deux ouvrages de Marcien Towa. Les arguments sont donc les suivants : il y a une certaine antinomie entre la notion de philosophie et la notion de vision du monde collective puisque la philosophie implique une activité critique individuelle tandis qu'une vision du monde implique quelque chose de collectif. C'est à partir de cette antinomie qu'Hountondji développe sa thèse. Comment relier ceci à la littérature ?

Je crois qu'il y a dans la littérature un phénomène analogue. Ce qui me frappe aujourd'hui, c'est qu'il y a un développement de l'esprit critique, un peu tous azimuts en Afrique. Il s'exerce, bien sûr, contre l'impérialisme, mais aussi contre certains postulats qui appartiennent à des générations antérieures. Ils ont eu leurs mérites, à un certain moment, mais ils peuvent être la source d'ambiguïté, d'abus de pouvoir ; songeons à l'ambiguïté autour de la notion d'authenticité.

Par conséquent, on assiste à un esprit critique dont on trouve un écho dans la philosophie et dans la littérature qui est produite dans les pays africains. Il faut se demander, alors, quelle est la fonction, la place qu'occupe cette littérature, son statut, sa signification et disons que c'est à cela que j'ai voulu répondre, c'est pour cela que j'ai intitulé l'ensemble du travail « littérature et développement », bien que je n'ai pas voulu envisager le problème de façon trop pointue parce que je crois que ce n'est pas une problématique très pertinente que de se demander s'il y a un rapport précis entre la littérature et le développement.

Ceci dit, je crois que la littérature pour toutes les raisons évoquées est, quand même, le lieu où se passe un tas de phénomènes historiques. J'ai toujours été très sensible à l'intérêt que manifestent les jeunes pour les écrivains africains. Je crois qu'il est très important d'être confronté à un domaine où les jeunes s'investissent, trouvent des modèles, et l'on assiste à des phénomènes, je dirais presque, de vedettariat : le mot n'est pas très adéquat, mais il est incontestable. Des textes comme « Ville cruelle » de Mon-

(10) Paulin Hountondji « Sur la philosophie africaine », Maspero, 1977.

(9) Cf. Rpe, n° 56, La philosophie en Afrique.

go Beti que l'on trouve partout sont très largement connus. Il m'est arrivé dans des bistrots d'entendre parler de Sembène Ousmane, de « L'aventure ambiguë » ; il y a un corpus d'auteurs dont on peut dire qu'ils sont très largement répandus, notamment par les jeunes. Il y a donc un lien entre ce qui se passe dans le domaine des sciences humaines et ce qui se passe dans le domaine de la traduction littéraire. La littérature est un lieu où beaucoup d'espoirs s'investissent ; et pourquoi ? Sans doute parce qu'on attend que la littérature provoque la

révolution, la prise de conscience. Il y a toujours cet aspect : un mouvement qui tend à voir dans la littérature l'expression d'une intégrité, d'une rigueur africaine : d'où l'admiration pour des auteurs comme Césaire. Mais je crois qu'il y a aussi une prise de conscience à un autre niveau, tout simplement parce que le public découvre que la forme que prend la créativité en Afrique passe aujourd'hui très largement par la littérature.

*Propos recueillis par
Denyse de Saivre.*

entretien avec Lylian Kesteloot

Lylian Kesteloot, vous avez été une pionnière dans le domaine de l'étude des littératures africaines écrites. C'est difficile, n'est-ce pas d'être une pionnière ?

Non, au départ ce n'est pas difficile. D'abord, on ne sait pas qu'on est pionnier, on cherche un sujet de thèse qui ne soit pas rebattu, sur un ou des auteurs valables, sans être déjà trop connus. Un camarade congolais me donna un jour un petit livre en me disant : « As-tu lu Césaire ? » « Non, qui est-ce ? », et j'ai emporté ce **Cahier d'un retour au pays natal**. Je l'ai lu d'une traite, un soir d'hiver. Le lendemain, ma décision était prise. Je m'informai auprès de la Librairie du Tiers Monde à Bruxelles. Et derrière les livres de Césaire, je « découvrai » tous les autres... L'Anthologie de Senghor, Black Label de Damas, la revue **Présence Africaine**, etc. Non, faire « la première » l'histoire d'un mouvement culturel, c'est une joie ; l'exaltation est plus grande que les obstacles. C'est après que les problèmes surgissent, quand le livre est écrit. René Maran à Rome, en 1959, me disait : « Il est dur d'être un pionnier, on vous lapide ! » Moi, je n'ai pas été lapidée, mais critiquée. Parfois justement : « Vous avez oublié tel, tel et tel qui ont écrit ceci ou cela, en telle année ! » ; souvent

injustement : « Votre livre est le fossoyeur de la civilisation occidentale », « Ce livre, c'est un nègre qui aurait dû l'écrire », « Votre livre est trop politique ». Mais la critique, c'est normal. Si on écrit sur un sujet pareil, on éveille forcément des réactions ! La Coopération française aussi a boudé le livre, car cette histoire littéraire était trop insérée dans les événements actuels (colonisation, contestation, revendication des indépendances). En 1961, de Gaulle était très en avance sur les fonctionnaires français en poste. J'ai tout de suite été repérée comme « antifranaïse, voire communisante, gauchiste ». Jusqu'à aujourd'hui, la merveilleuse bibliothèque du « Ministère des Colonies » qui possède les ouvrages de Cornevin, Nantet, Johnheinz Jahn et Chevrier sur la littérature africaine, « ignore » mon premier livre sur cette littérature, qui en est, cependant, à sa **septième édition**. Enfin, pendant 23 ans, la France fut gouvernée par la droite ! Peut-être aurais-je droit à « l'amnistie » d'un gouvernement de gauche... Des écrivains connus se sont constamment référés à mon livre et, en les lisant, on ne pouvait pas ne pas s'apercevoir qu'il existait une première étude — importante — sur l'histoire de la littérature africaine !

Cet ouvrage devenu classique « Les écrivains noirs de langue française : naissance d'une littérature » date de 1963. Si vous deviez le réécrire, qu'y changeriez-vous ?

Je n'y changerais pas grand-chose — quelques lacunes qui m'ont été signalées. C'est un travail de défrichage. Personne n'avait encore tenté une **histoire** de cette littérature nègre. Il n'y avait que quelques articles... de Breton, Sartre, Hubert Juin. Un domaine vierge en littérature, c'est un peu comme la forêt vierge ! On y avance quand on est seul et à pied, c'est-à-dire sans guide et sans moyens, en traçant son chemin à la machette. Bien sûr, il y a les boussoles pour les intellectuels. Ici, les miennes furent les écrivains eux-mêmes et leurs œuvres. Ils m'indiquèrent la route. Maran, Césaire, Damas, Senghor, Fanon, Rabemananjara, R. Wright, Mongo Beti, Sembène Ousmane répondaient à mes questions, me disaient par où ils étaient passés, ce qu'ils voulaient faire, le sens de leur mouvement... Je leur servais de miroir. Chacun parlait pour soi : je n'eus qu'à faire la synthèse.

Et il fallut lire les auteurs desquels ils m'avaient parlé : les Noirs américains, les ethnologues : Frobénius, Griaule, Léiris, Hardy, Delafosse, les Haïtiens et le Cubain Guillen, les revues dans lesquelles on publiait leurs premiers poèmes : le **Monde Noir**, **Légitime défense**, des extraits de **l'Étudiant noir**, **Lucioles**, **Volonté**, **Tropiques**, et enfin **Présence Africaine** avec son chef de file, grand rassembleur des intellectuels noirs des trois continents : Alioune Diop. C'était enthousiasmant ! Je me disais que c'était extraordinaire, beaucoup plus important que je ne l'avais pensé ! C'était tout un mouvement littéraire, politique, culturel ! Un véritable front commun des intellectuels noirs contre le colonialisme ! Et cela remonte à 1921 aux Usa ! Déjà, en 1901, W.E.B. du Bois avait écrit « **Ames noires** »... et voilà qu'il y avait toute cette pépinière de jeunes auteurs fertiles : Mongo Beti, Glissant, Fanon, Quénou, David Diop, Cheik Anta Diop, Zobel, Depestre, Tchicaya.

C'était un peu l'ivresse de Colomb en abordant aux îles du Nouveau Monde. Mais c'est moi qui, après, ait été colonisée ! Non, ce livre est impossible à refaire. Il est inscrit dans cet élan collectif du monde noir des années 60, où l'on croyait ferme que les lendemains chanteraient pour l'Afrique libérée.

Comme l'a très bien remarqué le professeur Yves Person, lors de ma soutenance de thèse d'État à la Sorbonne en 1975 : « **Les écrivains noirs de langue française** est un livre qui fait partie intégrante de l'histoire du Mouvement de la Négritude : il en est un témoignage plus qu'un jugement froid. Il n'y a pas de distance entre les auteurs et leur historien, vous étiez impliquée... » C'est vrai, cela me passionnait. Mais l'aurais-je entrepris si cela ne m'avait pas passionnée ?

Rappelez-nous vos principaux ouvrages dans le domaine de la littérature écrite ?

Il y a d'abord eu cette thèse « **Les écrivains noirs de langue française : naissance d'une littérature** », en 1961. Puis, en 1968, j'ai fait une **Anthologie négro-africaine** (1) pour compléter la thèse par les textes, en remplaçant ceux-ci dans l'histoire des Noirs et des mouvements de libération. Je l'ai fait pour mes étudiants d'Afrique qui n'avaient pas accès à ces textes, soit anciens et épuisés (Légitime défense, Ames noires, les poèmes de Mac Kay, de Jacques Roumain, etc.), soit très coûteux et hors de leur portée économique.

On a fait des dizaines d'anthologies de la poésie, du roman, des Noirs francophones, des Noirs anglophones ou lusophones, des Noirs américains, etc. Je pense que je suis l'une des seules à être historique, qui éclaire les textes par l'époque et la politique du moment où ils ont été écrits. Je suis aussi l'une des seules à englober tous les auteurs négro-africains, aussi bien ceux des Usa, des Antilles et de Cuba, que ceux d'Afrique ; ceux qui écrivaient en anglais comme en français et en portugais (en 1968, Mario de Andrade n'avait pas encore publié son anthologie des poètes d'Afrique portugaise en français, et j'ai dû faire traduire des poèmes d'Angola et du Mozambique). De même, Soyinka, Achebe, Okara, Ekwensi, John Pepper Clark n'étaient pas traduits. Cette anthologie permet de prendre conscience de l'ampleur du phénomène « néo-nègre » suivant l'expression de Johnheinz Jahn.

Aujourd'hui, Marabout (quel nom prédestiné !) me demande de la compléter avec les nouveaux auteurs survenus depuis. L'ouvrage s'appellera donc **Anthologie négro-africaine 1921-1981**. A part ces deux livres de

synthèse, j'en ai écrit deux autres sur Césaire. L'un paru chez Seghers en 1963, l'autre en collaboration avec mon ami Kotchy, plus pédagogique (explication de poèmes et de pièces de théâtre) à Présence Africaine. Ce n'est pas beaucoup au fond !...

Voilà près de dix ans que vous avez abandonné le champ qui était le vôtre pour vous tourner vers la littérature orale. Pourquoi ? Étiez-vous peu satisfaite par le tour que prenait la littérature négro-africaine ? Ou éprouviez-vous simplement un désir de renouvellement ?

En effet, j'aurais pu me contenter « d'exploiter le trésor », de faire des monographies sur les différents auteurs, des livres scolaires, etc. Oui, mais... mes idées ne correspondaient pas aux critères idéologiques des éditeurs français et de la Coopération française. L'**Anthologie** m'avait été demandée par Hatier, qui voulait en faire le « Lagarde et Michard » africain. Mais quand le livre fut réalisé, on trouva que c'était trop « politique ». Cette littérature des Noirs n'était pas tendre pour les Blancs ! On a voulu que je supprime certains textes de Batouala, les poèmes de Roumain, Guillem, Césaire, tous ces auteurs « communistes », et puis surtout dans l'introduction, l'appel à la transcription et à l'enseignement des langues africaines. Ce dernier point ne cadrait pas du tout avec les instructions officielles. Je refusai les coupures et les censures, et nous avons rompu le contrat. Depuis 1968, Marabout n'a pas cessé de rééditer l'**Anthologie**, et me demande aujourd'hui de la compléter jusqu'en 1986. Cependant, ce n'est pas à cause de cette mésaventure que j'ai changé de cap. C'est à cause d'Hampaté Bâ et de Da Mouzon. En effet, vous savez qu'aussitôt après ma thèse, je suis partie pour être professeur en Afrique. En 1961, c'était le début des Indépendances, et l'Unesco créait dans l'Afrique francophone des écoles normales supérieures, parallèlement à la France qui inaugurait des universités. Les deux systèmes eurent d'ailleurs partout des difficultés à coexister pacifiquement, et mirent dix ans à trouver un *modus vivendi* !

J'ai d'abord été au Cameroun pendant quatre ans, puis à Bamako et à Abidjan. J'ai donné les premiers cours de littérature africaine. Celle-ci est donc entrée dans les programmes par la porte de l'enseignement supérieur. Ce

n'est que plus tard que les lycées eurent accès aux écrivains africains. Cependant, au Cameroun, j'avais été frappée par l'existence d'une littérature orale (en particulier par les chantefables boulou et le Mvet fang que recueillait Eno Bélinga, magnétophone à la main, ainsi que des chroniques peul que Mohammadou Eldridge ramenait de ses tournées au Nord-Cameroun).

Au Mali, deux étudiants, Mamadou Konate et Kariba Bagayoko m'amènèrent à la maison un grand griot maigre, avec son ngoni (en wolof : xalam, en peul : hoddu), espèce de guitare mince à quatre cordes. J'avais branché mon magnétophone et Sissoko Kabiné déclara qu'il allait me conter l'histoire de Da Mouzon de Ségou... Et l'épopée monta, psalmodiée, rythmée, entrecoupée de refrains chantés ou joués sur l'instrument puis reprenant son cours, longue et belle comme le fleuve Djoliba ! C'était une révélation, la beauté, l'harmonie « passait » malgré l'obstacle de la langue, que mes étudiants atténuaient en me traduisant à l'oreille le sens des versets du griot. La langue bambara est sonore et claire comme l'espagnol. Je voulus enregistrer tout son répertoire sur Ségou, et le griot revint plusieurs fois pour des séances de deux heures.

Un mois plus tard, j'appris qu'Hampaté Bâ, alors ambassadeur en Côte-d'Ivoire, était de passage à Bamako. J'allai le saluer à sa maison de Médina Koura. Il me parla de son œuvre, des travaux qu'il n'avait pas le temps d'achever, de tous ceux qu'il voulait faire. — Voulez-vous que je vous aide ? — Si c'était possible... — Mais oui c'est possible, vous n'avez qu'à le demander à l'Unesco ! Et il le fit. L'Unesco me fit rejoindre Hampaté Bâ à Abidjan sur un poste de chercheur que l'on créa à sa demande... pendant un an. C'est alors que l'on a rédigé le récit initiatique peul : **Kaidara**. Il l'écrivit d'abord en français, et me demanda d'en corriger les longueurs ou les imperfections. A cette époque, il avait pour principe de travailler toujours avec un intellectuel français, par sécurité, pensais-je en écrivant dans une langue qui n'était pas la sienne. En réalité, je m'aperçois qu'il s'est toujours associé à des universitaires : Germaine Dieterlin, le professeur Daget, Marcel Cordaire, moi-même, puis Alpha Sow et Christiane Seydou... Il souhaitait peut-être, et si c'est exact, ce n'est pas mal pensé, donner ainsi une espèce de garantie scientifique à ses

travaux, car lui n'avait pas de diplômes des universités françaises, et il fut longtemps considéré comme simple « informateur », puis comme un chercheur autodidacte. L'universitaire lui apportait non seulement sa garantie, mais donnait aussi à ses livres tout un appareil de notes, des introductions. Il se mit à publier en bilingue des traductions minutieuses, un texte peul parfait, avec commentaires linguistiques, etc. En retour, il vous introduisait à la mentalité de l'Afrique traditionnelle, répondait à toutes les questions, vous expliquait les dessous des passages obscurs de ces récits initiatiques remplis d'ésotérisme. Si bien que, pour ma part, ce travail m'intéressa tellement que je quittai l'Unesco pour rester à Abidjan auprès d'Hampaté Bâ. Sur les conseils d'Alpha Sow et de moi-même, Hampaté avait entrepris d'écrire **Kaidara** directement en peul. Il le fit en peul et en vers; ensuite Alpha et moi en fîmes la traduction la plus proche possible du texte, les notes linguistiques et les commentaires explicatifs, l'introduction, bref la sauce scientifique qui accompagne ce beau morceau de chair. Pour **L'éclat de la grande étoile**, Hampaté écrivit le texte peul d'abord cette fois, puis vers par vers, on fit une traduction mot à mot. Puis, j'entrepris de la polir, et de la rendre belle, sans cesser d'être fidèle. J'en fis ensuite les commentaires explicatifs, en lui posant des tas de questions sur le texte, car, dans ces récits, Hampaté Bâ ne donnait jamais de lui-même un commentaire; si on ne lui posait pas la question, il estimait que vous n'étiez pas assez mûr pour la poser: il vous met d'emblée en situation de « talibé », d'élève! Son texte était écrit sans une seule note. A la même époque, apprenant que je m'intéressais à l'épopée bambara, il avait retrouvé dans ses papiers deux épisodes qu'il avait traduits jadis en français. J'eus alors la chance de rencontrer deux étudiants bambara, qui acceptèrent de traduire avec moi les bandes enregistrées que j'avais amenées du Mali. Je recueillis encore d'autres épisodes, et finalement, j'ai publié chez Nathan la première traduction presque complète de douze épisodes de cette épopée de Ségou, en collaboration bien sûr avec Amadou Traore, Jean-Baptiste Traore et Hampaté Bâ.

C'est ainsi que j'ai fini par me consacrer à la littérature orale. Tout d'abord, parce que, au fur et à mesure, j'en mesurais l'étendue et la richesse considérables. Puis, parce qu'elle était

plus fragile et périssable que les livres, je ressentais l'urgence d'une récolte rapide et dans le plus grand nombre de langues possible. Enfin, nous étions très peu de chercheurs dans ce domaine, tandis que la littérature africaine écrite trouvait, elle, beaucoup plus de professeurs et d'étudiants tant noirs que blancs pour y consacrer des mémoires, thèses, essais et manuels.

Voilà, vous voyez, il n'y a pas de mystère. Ce fut un peu comme un détournement d'avion, où l'équipage aurait suivi le terroriste, et se serait installé dans le pays d'accueil!

Ce passage à l'étude des littératures orales ne nécessite-t-il pas d'autres techniques, la maîtrise d'autres outils conceptuels et linguistiques, comment les avez-vous acquis?

En effet, et c'est pourquoi je travaille toujours en équipe avec des ethnologues et des linguistes, je questionne beaucoup les traditionalistes sur leur propre interprétation des textes qu'ils me livrent, je lis tous les travaux sur le groupe concerné, même les travaux économiques, historiques, etc. Ainsi ai-je fait pour l'analyse et l'édition du **Mythe de fondation de l'empire de Segou** (*) et aussi pour les **Contes et mythes wolof** qui sont sous presse.

Quelles sont, dans le domaine de la littérature orale, vos principales publications?

J'en ai déjà cité plusieurs. Outre deux plaquettes sur la poésie traditionnelle et l'épopée traditionnelle, il y eut les deux récits initiatiques peuls avec Hampaté Bâ, Alpha Sow et Christiane Seydou (2) (3), **Da mouzon de Segou**, et **La prise de Djoukolom** en bilingue bambara-français, avec Gérard Dumestre et J.-B. Traore (4), **Bitou Koulibali** (5)... Ce gros article (30 pages) sur le mythe de la fondation de Segou, et les contes wolof en cours, où il y aura, si Allah le permet, trois tomes bilingues avec Chérif Mbodj. Enfin, j'ai des recherches en cours sur d'autres mythes religieux peuls et sur des mythes historiques de Kabou.

Avez-vous conscience d'avoir joué, de jouer encore un rôle important dans la vie littéraire africaine? Lequel?

Je ne suis pas encore à l'âge des rétrospectives et des bilans. Je ne pense pas du tout que je « joue un rôle dans la vie littéraire africaine ». J'écris très

peu d'articles, très peu de critiques. Bien sûr, je sais que mes collègues et mes étudiants se servent de mes livres, surtout en littérature africaine écrite. Mais en littérature orale, c'est trop tôt. Elle n'est pas dans les programmes scolaires. Dans les universités francophones, il y a quelques enseignements, mais isolés dans les départements de lettres modernes. Mais tout dépend encore de l'édition des grands textes et de leur diffusion. Avec la littérature écrite, il suffisait d'analyser et de faire connaître des livres déjà publiés et commercialisés. En littérature orale, il faut d'abord recueillir le livre oral, le transcrire et le traduire correctement, puis en donner l'analyse et enfin diffuser le tout, qui était totalement ou presque inconnu du public lettré français et des Africains autres que ceux de l'ethnie concernée. Avant l'édition de **Da Mouzon**, les non-mandingues ignoraient qu'il existât une épopée dans cette région autre que Soundiata, dont Djibril Tamsir Niane avait publié une adaptation.

Et si mes travaux actuels ont une influence quelconque, ce sera peut-être dans dix ou quinze ans.

Comment vous définissez-vous? Critique? Ethnologue? Historienne? étant donné la diversité des domaines que vous avez abordés?

Il m'est impossible de me définir, et je ne le cherche pas d'ailleurs. Je n'ai pas de problème d'identité. Je vis, j'enseigne, je fais de la recherche en littérature africaine, j'essaie de l'expliquer et de l'écrire; je transmets ce que je sais à mes étudiants, et je suis ravie quand je vois qu'ils accrochent, qu'ils ont compris comment faire de la recherche, et à leur tour produisent des travaux intéressants, parfois meilleurs que les miens.

Quels sont vos projets d'avenir?

Continuer. « Il faut travailler comme si l'on ne devait jamais mourir, il faut vivre comme si l'on devait mourir demain. »

*Propos recueillis par
Maryse Condé.*

(1) Éditions Marabout.

(2) Armand Colin.

(3) Nathan.

(4) Armand Colin.

(5) Collection Abc.

(*) **Bulletin de l'Ifan**, n° 3-1979.

... de Bruxelles

la recherche africaine en Europe

Une table ronde sur la recherche africaine en Europe s'est réunie à Bruxelles du 28 au 31 octobre 1981, sous les auspices de l'Agence de coopération culturelle et technique (*). Elle a regroupé une soixantaine de participants venus de treize pays européens (également deux chercheurs du Cerdotola, Cameroun, et du Mali).

Cette table ronde constituait l'aboutissement du projet entrepris depuis deux ans par l'Acct : **Bilan et promotion des études africaines en Europe : Euraf**. Celui-ci avait pour objet de dresser un bilan prospectif des études africaines en Europe, présentant :

- l'inventaire des centres intéressés à l'étude de l'Afrique en sciences humaines et sociales (anthropologie, ethnologie, sociologie, linguistique, histoire, géographie, etc.);
- l'état actuel de leurs travaux;
- les perspectives d'avenir de ces recherches.

Le but de cette action était de mieux faire connaître les nombreuses études menées, sur ces questions, depuis longtemps en Europe, non seulement à des spécialistes, mais aussi à des responsables politiques nationaux de la recherche.

L'enquête a été réalisée par l'Agence, Le Centre d'études africaines de Paris (Cea) (1), l'Association d'Études linguistiques interculturelles africaines (Aelia) (2), l'Institut africain international, Londres, Paris, (Iai) (3) et le Musée Royal de l'Afrique centrale (Tervuren, Belgique).

Un grand nombre de collaborations scientifiques ont été rassemblées dans

l'ouvrage présenté à Bruxelles sous le titre « *Études africaines en Europe* » (deux tomes, environ 1 500 pages) (4), qui a été le document de base de la table ronde.

Quant à cette dernière, son objectif était de permettre que s'amorce un dialogue nouveau entre chercheurs et responsables administratifs de la recherche, de favoriser la concertation entre spécialistes des différents pays européens, et de développer les conditions d'une mise en commun des moyens et des compétences dans un cadre européen.

L'ouvrage est en lui-même un outil très intéressant, qui apporte des informations que l'on n'avait jamais encore collationnées. Le tome I comporte des études de très haut niveau sur la recherche de différents pays d'Europe de l'Ouest, par des chercheurs des diverses disciplines. Ces analyses, excepté pour la France, sont suivies d'un répertoire des centres d'études, des enseignements dispensés et des recherches poursuivies. Le tome II, réalisé avec le concours de la Direction générale des relations culturelles du ministère français des Relations extérieures, est constitué par l'inventaire des institutions françaises de recherche africaniste.

M. J. Derive, coordonnatrice du projet donne, dans l'introduction du tome I, les limites géographiques, historiques et celles du contenu de l'ouvrage. Les limites sont inévitables. On peut toutefois regretter que, faute de temps dans la réalisation de l'ouvrage, les pays européens de l'Est soient absents, alors que les centres de recherches africaines et sur le développement y sont bien vivants (Pologne, Yougoslavie, Roumanie, Urss, par exemple). Il manque encore en Europe de l'Ouest et du Nord, des renseignements sur l'Allemagne fédérale, la Suède et la Finlande. Ces regrets ne diminuent pas le fait que ce livre soit

une référence précieuse qui n'existait pas jusqu'alors, et qui sera, nous a-t-on assuré, complétée par la suite.

La Table Ronde s'est ouverte par une allocution de M. Hansenne, ministre de la Communauté française de Belgique, et par la présentation des résultats de l'enquête par M. J. Derive. Il fut ensuite fourni, par pays, un bilan de la coopération et de la recherche sur l'Afrique, avec des exposés de l'Allemagne fédérale, de la Belgique, du Danemark, de l'Espagne, de la Finlande, de la France, de l'Italie, des Pays-Bas, du Portugal, du Royaume-Uni. Ces communications, très intéressantes, montrèrent des orientations différentes suivant les cas, plus classiques en Allemagne fédérale par exemple, plus tournées vers le développement dans les pays du Nord, avec un champ d'étude beaucoup plus vaste pour la France, la Grande-Bretagne, la Belgique et le Portugal (aux sources très insuffisamment exploitées). Il est certain que la colonisation aura servi à développer les études africaines chez les puissances colonisatrices, à des dates différentes qu'il est intéressant de noter. Celles-ci sont malheureusement en grande régression en Grande-Bretagne et en Belgique. Au Portugal, peu de choses se passent également pour des raisons différentes : la décolonisation récente, mais les archives sont considérables. En dépit de tous les avatars qu'ont subis les Sciences Humaines en France, tant en crédit financier que moral, elles y sont actuellement d'une beaucoup plus grande vitalité. Il faut tout de même moduler ce point de vue suivant les disciplines.

Il est à retenir aussi que les études de ces trois derniers pays sur l'Afrique sont concentrées sur les États anciennement colonisés par eux. Très rares sont les transgressions de territoire.

Les participants se sont divisés en trois commissions :

- Langues et cultures, sous la présidence de G. Calame-Griaule, France.
- Histoire et sociétés, sous la présidence de P. Salmon, Belgique.
- Connaissance du milieu et développement, sous la présidence de A. O'Connor, Royaume-Uni.

Les travaux des commissions ayant pour but de dégager des perspectives d'avenir communes aux différents pays européens représentés, pour la promotion des études africaines ont concentré leurs travaux sur les points suivants :

(*) 13, quai André-Citroën, 75015 Paris.
(1) Cea : Maison des sciences de l'Homme, 54, boulevard Raspail, 75006 Paris.
(2) Aelia : co. Aupelf, 173, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris.
(3) Iai : 38 King Street, London WC2-8JR.
(4) *Études africaines en Europe*, tomes I et II, Karthala, Acct, Aelia, Cea, Iai, Paris 1981.

- Recherche et enseignement.
- Formation des chercheurs.
- Publication et documentation.
- Coopération.
- Nouveaux axes de recherche.

Dans la résolution finale, devant la stagnation ou la régression des études africaines en Europe, afin d'inviter les gouvernements européens à mettre en place les conditions propres à leur donner une impulsion nouvelle, les participants ont décidé de mettre en place un groupe de travail chargé de créer un Conseil des Études Africaines en Europe pour les sciences humaines et sociales. La première réunion de ce

groupe a eu lieu en février 1982 à Bruxelles.

Différentes étapes préalables à la création du conseil des études africaines en Europe ont été arrêtées : constitution d'un comité national ad hoc par pays qui, pour le 1^{er} février 1983, au plus tard, désignera, en son sein, quatre délégués, au plus, appelés à siéger à ce conseil. La durée du mandat de ce dernier sera de quatre ans. Un bureau provisoire a été créé dont l'adresse est au musée royal de l'Afrique Centrale, Tervuren, Belgique.

D.S.

... du Québec

L'innovation dans l'enseignement de la littérature haïtienne

L'enseignement de la littérature nationale dans un pays diglotte comme Haïti où le français est utilisé en parallèle avec le haïtien, la langue créole d'Haïti, pose divers problèmes. D'abord celui de la définition du texte littéraire haïtien du point de vue de la langue : française, haïtienne ou mixte : franco-créole (1). Le problème ensuite du rapport de la littérature nationale avec la littérature française et celui des conditions respectives de leur enseignement. Je n'entends pas cependant examiner ici ces questions. Je veux plutôt, dans un cadre à la fois plus précis et concret, envisager sous quelle forme l'innovation est possible dans l'enseignement de la littérature haïtienne. Depuis 1979, en effet, on a entrepris une réforme de l'éducation haïtienne dont les deux objectifs principaux sont la prise de conscience de l'identité culturelle et le développement de l'esprit communautaire. Ces deux axes constituent une double invitation à innover puisque l'on peut poser pour acquis que jusqu'à présent l'enseignement de la littérature nationale n'a pu procéder que de manière imitative en reproduisant le seul modèle dont on disposait : celui de l'enseignement des auteurs français.

de l'innovation

Dans le cas d'Haïti ou de tout autre pays du Tiers Monde, l'innovation ne saurait être, comme le définit l'auteur d'un récent ouvrage : « l'introduction d'un nouveau procédé, d'une nouvelle technique ou d'un nouveau produit dans la société » (2). L'innovation est plutôt l'introduction de quelque chose de différent. Car il y va de l'innovation dans l'enseignement comme dans l'économie. Innover, ce n'est pas introduire une nouveauté qui ne saurait être que la répétition du modèle, ancien à maints égards, que proposent ou même imposent les pays dits développés mais découvrir quelque chose d'autre, quelque chose de différent qui transforme la réalité sans pour autant faire singer un modèle : « l'étatsunien » ou le français. On parle souvent du développement comme d'une course entre pays riches et pays pauvres. Mais comme on l'a aussi démontré il s'agit d'une course perdue d'avance pour les pays sous-développés puisque le rattrapage est impossible pour eux.

A vouloir courir dans le même couloir que ceux qui les devancent des pays comme Haïti ne peuvent que davantage accuser leur retard. Il ne leur reste qu'une seule possibilité : prendre un autre couloir, courir vers une autre destination. Innover c'est donc aller ailleurs et non pas là où sont déjà parvenus ceux qui ont pris une avance sur nous. Mais pour cette destination différente, quel point de départ choisir ? En ce qui concerne l'enseignement de la littérature haïtienne j'en verrais trois qui se ramènent au fond à trouver l'équivalent du principe selon lequel il faut compter sur ses propres forces. Mais, dans ce cas, ce principe reformulé serait qu'il faut partir de ses besoins. Or, ceux-ci me paraissent pouvoir se définir selon trois paramètres : premièrement à partir du contenu des œuvres, deuxièmement à partir de la forme de ce contenu et enfin, selon le mode de transmission, de ce contenu.

le contenu : thèmes, personnages et situations

Les thèmes, les personnages et les situations des œuvres littéraires constituent leur contenu. De ce point de vue, l'examen de la figure du roi Christophe me paraît un des meilleurs exemples pour chercher à innover dans l'enseignement de la littérature haïtienne.

Il y a en effet un premier paradoxe à constater : c'est surtout en dehors d'Haïti que des écrivains ont scruté la figure du roi Henri Christophe. Ce paradoxe se renforce quand on s'aperçoit que c'est même à l'aide de cette figure que ces écrivains ont pu écrire des chefs-d'œuvre qui ont profondément marqué des littératures nationales auxquelles celle d'Haïti est liée par une communauté ou de langue ou d'histoire ou de situation géo-politique. Je pense ici à Aimé Césaire dont *La tragédie du roi Christophe* constitue un monument de la littérature négro-africaine de langue française, ou à Alejo Carpentier dont le roman *El reino de este mundo* est à l'origine d'une des théories les plus fécondes de la littérature caribienne et latino-américaine, celle du « real maravilloso ».

Dans les littératures sœurs de la Caraïbe, des écrivains francophones (Aimé Césaire), hispanophones (Alejo Carpentier, Enrique Buenaventura) (3), anglophones (Derek Walcott) (4)

ont su donc tirer du destin des protagonistes de l'histoire d'Haïti, et notamment de celui du roi Henri Christophe, des œuvres clés. Par contre, et il est frappant de le constater, les écrivains haïtiens ont plutôt négligé la figure du roi Christophe. La raison, selon moi, tient à cet envers de l'esprit communautaire, le régionalisme (ailleurs on aurait parlé de tribalisme) qui marque inconsciemment les écrivains haïtiens. Il ne faut pas oublier en effet qu'Henri Christophe, roi d'Haïti, n'a en fait régné que sur la partie nord du pays et qu'à sa mort, c'est le président de la république rivale de Port-au-Prince qui a pris sa succession. Cela fait songer, par anticipation, à des situations analogues qui prévaudront dans l'Afrique décolonisée des années soixante. A celle du Zaïre, par exemple, à qui Césaire consacra sa pièce, *Une saison au Congo*.

La relative absence du roi Christophe dans les œuvres de fiction des écrivains haïtiens est la marque d'un régionalisme qui est la traduction plus ou moins consciente de l'idéologie de la république de Port-au-Prince. On s'en convainc quand on constate qu'aujourd'hui encore, dans le langage ordinaire des Port-au-Princiens, parler de mentalité christophienne équivaut à parler des gens du nord d'Haïti. Ce qui a pour effet de ramener le personnage du roi Christophe au rang de figure régionale. Or, en dehors d'Haïti, c'est-à-dire dans les littératures cubaine, martiniquaise, sainte-lucienne ou colombienne, Henri Christophe est perçu comme un personnage universel, une figure clé d'une problématique qui dépasse le cas du nord d'Haïti et d'Haïti elle-même pour englober le sort des pays du Tiers Monde.

Dans la figure d'Henri Christophe à la fois comme personnage historique et comme personnage de fiction, il y a une leçon à tirer et une voie possible pour l'innovation dans l'enseignement de la littérature haïtienne. Sur les thèmes, sur les personnages et sur les situations abordés par les écrivains haïtiens, il importe de jeter désormais un regard dont l'orientation doit être déterminée par nos besoins. Ceux-ci que j'assimilerais à nos faiblesses, l'envers donc de nos forces, ne peuvent être pointés du doigt que par nos alliés, nos compagnons de route et de lutte, ceux qui partagent notre sort.

Mais comment l'enseignant haïtien peut-il apprendre des œuvres écrites par des écrivains de la Caraïbe, d'Afri-

que ou du Tiers Monde à mieux interpréter les œuvres littéraires haïtiennes ? En procédant à l'étude de ce qu'Ambroise Kom préconisait comme une littérature comparée du monde noir (5) et que je propose de dénommer plutôt une littérature comparée des univers communitaires. Car le destin d'Haïti ne concerne pas seulement l'aire restreinte d'une région du pays : la république de Port-au-Prince, il peut s'élargir aux dimensions de la Caraïbe, du monde négro-africain ou même du Tiers Monde. Et après Césaire, C.L.R. James, Guy de Bosschère et bien d'autres, Bernard Mouralis par exemple, l'ont montré en comparant l'image de l'indépendance haïtienne chez quelques écrivains du Tiers Monde (6).

Cela a d'ailleurs été esquissé chez les critiques haïtiens. Ainsi Pradel Pompilus, dans son *Histoire de la littérature haïtienne*, profitant de l'examen d'une pièce sur Henri Christophe écrite par l'Haïtien Vergniaud Leconte, se demande pourquoi Césaire, dans sa *Tragédie du roi Christophe*, a jugé bon de « changer un roi politique en un roi penseur et quasi métaphysicien » (7).

Il faut s'aider de Glissant (8) et de Dadié (9) pour interroger les œuvres haïtiennes écrites sur Toussaint Louverture, s'appuyer sur Mongo Beti (10) pour Dessalines, et partir d'Alejo Carpentier et du « real maravilloso » pour ausculter la théorie du réalisme merveilleux de Jacques Stephen Alexis. L'image que l'on doit se faire de soi-même est celle que consacre une communauté de regards animés par une communauté de besoins. Là, nous pourrions chercher les thèmes, les personnages et les situations qui illustrent nos forces et nos raisons d'espérer et de lutter.

la forme du contenu : le rapport de l'oral et de l'écrit

L'essentiel de l'actuelle réforme de l'enseignement haïtien se déroule au niveau du cycle de l'alphabétisation, au niveau primaire donc, et consiste dans l'introduction à l'école de l'étude de l'haïtien, langue créole d'Haïti. Le nouveau rapport des langues ainsi créé aura de multiples conséquences sur la vie culturelle en général. Mais l'on peut d'ores et déjà considérer que la princi-

pale conséquence de ce bilinguisme institutionnalisé sera d'obliger le locuteur, et plus encore le scripteur, à faire face à la disparité des moyens d'expression des deux langues d'usage. Si le français est aujourd'hui parfaitement adapté à l'expression écrite, le créole haïtien, lui, langue jusqu'à présent parlée, doit se développer, s'adapter et même se transformer en fonction des exigences de l'écriture.

Des travaux de recherche sur la créativité lexicale dans le créole haïtien ont été entrepris au Centre de linguistique appliquée de Port-au-Prince afin de permettre aux enseignants de donner au contenu, c'est-à-dire à l'étude de la langue haïtienne, sa forme naturelle, autrement dit les caractéristiques d'une expression au code de la langue.

Mais le problème a été posé à un autre niveau. Au colloque tenu à Sainte-Lucie en mai 1981, les membres du Comité international des études créoles, notamment ceux que l'on désigne du nom de chercheurs natifs : les linguistes, littéraires, géographes et sociologues créolophones, ont senti la nécessité, après la phase de défense des langues créoles, de passer à celle de leur illustration. On ne saurait indéfiniment étudier des langues et décrire la complexité de leur fonctionnement... dans d'autres langues. Ce serait invalider d'une certaine façon les résultats mêmes des recherches effectuées puisque ces langues que l'on prétend autonomes auraient besoin du truchement d'une autre langue pour se faire décrire ou comprendre, et surtout, s'avèreraient incapables d'exprimer adéquatement les réalités sociologiques, économiques ou artistiques qui ont présidé à leur formation et qui contribuent à leur maintien.

Une langue, comme une communauté, ne peut prétendre à l'autonomie qu'à partir d'un certain degré d'auto-suffisance. Il faut ici revenir au principe selon lequel on doit compter sur ses propres forces. Ce qui exige qu'on puisse évaluer correctement ses faiblesses et ses forces.

Il s'agit au fond du problème du passage de l'oral à l'écrit, donc de la manière d'effectuer ce passage et surtout des raisons de ce passage. Car la question ne se résume pas à savoir si, pour parler en haïtien des œuvres littéraires écrites en haïtien, il suffit d'emprunter un certain nombre de concepts à la poétique contemporaine et de les créoliser phonétiquement et

graphiquement. « Grammatologie » donnerait « gramatoloji » et le tour serait joué. Il s'agit, au moment d'emprunter, de savoir à quel degré d'haïtianisation ou de créolisation du concept ou du mot à emprunter il faut procéder. Car la langue haïtienne comporte un certain nombre de procédés de fabrication de néologismes, il importe de savoir quand les appliquer ou non. De plus le mot n'étant jamais innocent, mais traduction phonétique, graphique et sémantique d'un univers idéologique, il s'agit surtout de savoir si le concept et le mot qu'on emprunte doivent être ou non transformés idéologiquement. Car il ne se pose pas seulement un problème de perspective idéologique puisqu'il s'agit d'adapter la forme du contenu à celui-ci.

Un exemple de solution à ces diverses questions nous est fourni par la démarche de Michel Rolph Trouillot. Dans *Ti difé boulé sou istoua Ayiti*, ayant décidé d'écrire une histoire d'Haïti en créole haïtien, pour mieux adapter la forme du contenu à celui-ci, il a choisi de raconter les événements de l'histoire d'Haïti dans les formes de narration qu'emploient traditionnellement les conteurs populaires. A ce premier choix il a ajouté celui de forger un terme original pour décrire la fonctionnement de cette Histoire, c'est-à-dire les rapports des personnages et des classes sociales en fonction des besoins économiques, sociaux et politiques. Il a donc forgé le terme de « kontradiksyon-marassa » à partir de la théorie de la contradiction que le marxisme a développée d'Hegel à Mao en passant par Marx et Lénine. Mais ce concept de contradiction il l'associe à celui de la figure de la gemellité tel qu'elle est symbolisée dans le vodoun haïtien par les esprits marassas.

Ces esprits qui sont personnifiés sous la forme d'enfants jumeaux sont dotés, selon les croyances vaudouesques, de grands pouvoirs et commandent à l'intérieur du culte vodoun des rites et des pratiques bien précis. Du point de vue de la mythologie haïtienne, c'est-à-dire de l'ensemble des croyances et pratiques traditionnelles du peuple haïtien, on peut dire que les marassas symbolisent les rapports dialectiques qu'entretiennent unité et contradictions au sein d'un même être. Par le concept de « kontradiksyon-marassa », Michel Rolph Trouillot haïtianise en somme le concept marxiste de la contradiction, en y faisant sentir combien pour s'appliquer en Haïti il doit inclure les liens

dialectiques, donc variables et réversibles, que les facteurs ethniques et culturels entretiennent avec les facteurs proprement économiques des rapports de classe.

On peut d'ailleurs faire la preuve de la pertinence du concept novateur de « kontradiksyon-marassa » en l'appliquant à la pièce de Césaire et pour résoudre ce qui semble bien être un conflit de points de vue et même très clairement un conflit entre un point de vue haïtien et un autre non haïtien sur le personnage du roi Christophe. Pradel Pompilus, comparant la pièce haïtienne de Vergniaud Leconte, **Henri Christophe**, à l'œuvre martiniquaise de Césaire, **La tragédie du roi Christophe**, se demande pourquoi Césaire a jugé bon de changer un roi politique en un personnage de métaphysicien. De même à propos du titre de la pièce de Césaire et m'opposant en cela à l'interprétation de Lilian Lagneau-Kesteloot, je refusais, du point de vue de l'histoire d'Haïti, tout caractère tragique au destin du roi Christophe (11).

Car si, pour certains, l'histoire d'Haïti est un tragédie (12) d'un autre point de vue, que l'on pourrait considérer comme s'inspirant, implicitement ou spontanément de cette perception d'une kontradiksyon-marassa, le destin de Christophe ou d'Haïti n'a rien de tragique, c'est-à-dire de fatal et donc d'inéluctable. Le personnage de Christophe tout comme Haïti, n'est pas la proie de contradictions que l'on peut ordonner en principale et secondaire, mais de contradictions jumelées, se renforçant dialectiquement de leur puissance équivalente.

On en a d'ailleurs la preuve, à considérer la conduite du personnage césairien qui ne parvient pas à dialoguer vraiment avec son adversaire Pétion dont il rejette les arguments sans être capable de les réfuter. Ou bien encore dans ce déroulement sur deux plans de l'intrigue de la pièce de Césaire. En effet nous n'y assistons pas à la lente chute du roi haïtien dans le mutisme et la paralysie mais en même temps à l'irrépressible progression de la parole en créole et des danses vaudouesques, à travers des personnages comme Mme Christophe et Hugonin. Il y a donc deux plans parallèles et simultanés, jumelés de l'action qu'il nous faut considérer et entre lesquels choisir de fixer notre point de vue.

Or, si du point de vue précisément des idées sur le mode de développement économique et culturel du pays

que préconise le personnage de Césaire, on peut parler d'échec ou de tragique, on se rend compte que cet échec en lui-même pourrait bien ne pas être si regrettable, d'un autre point de vue. Mais ce serait se placer dans un couloir différent de celui où se situait Christophe pour qui le développement ne pouvait résulter que de l'application des mesures édictées par l'envoyé de la Tesco, l'organisme supranational d'aide et de coopération.

En somme, et c'est là l'intérêt de comparer ces points de vue différents à partir d'un concept novateur, les jugements sur les œuvres littéraires ne font pas abstraction des représentations que nous nous faisons de la réalité et de la confrontation ou de la conformité entre ces représentations « réelles », si l'on peut dire, et les représentations « fictives » des œuvres littéraires. On doit donc, dans un cas comme celui d'Haïti, se préoccuper tout autant de la « kontradiksyon-marassa » des personnages réels et des personnages fictifs que de la « gemellité » le plus souvent inconsciente chez nous, ou masquée chez nos contradicteurs, des critères dont nous nous servons.

le mode de communication du contenu : la rhétorique

On peut considérer que la préoccupation d'innover dans le vocabulaire, comme le fait Michel Rolph Trouillot, constitue déjà une façon de se préoccuper du mode de transmission du contenu et non pas seulement un moyen de donner au contenu la forme par laquelle il peut être le plus adéquatement communiqué. Prêcher d'exemple, trouver les mots et concepts conformes au code de la langue et à l'idéologie de la communauté haïtienne relèverait donc d'une bonne pédagogie tout autant que d'une bonne rhétorique.

Mais il convient ici de mettre en évidence un aspect pour le moins négligé de la rhétorique : son côté pratique et même politique. La rhétorique a particulièrement bonne presse, par ces temps-ci, auprès des poéticiens d'Europe ou des États-Unis. On ne peut rien lire qui ne commence par l'inévitable référence à Aristote et les livres se multiplient sur la rhétorique élargie comme la rhétorique restreinte. Face à cette prolifération des traités de rhétorique, l'enseignant haïtien ne doit pas oublier que l'activité rhétorique

tient déjà une place extrêmement importante dans son propre travail. Mais dans la mesure où il participe à une culture qui relève encore de la tradition orale et qu'il s'agit pour lui d'aménager le passage de l'oral à l'écrit, il doit surtout prendre conscience de la spécificité de son activité rhétorique.

Tout d'abord, il ne doit pas perdre de vue, comme on semble vouloir le faire (à dessein ?) que l'activité rhétorique ne peut être ramenée à cette pratique unidimensionnelle qui s'exerce au ras de la page écrite. L'activité rhétorique originelle, indépendante de l'écriture, se déroule dans un contexte oral, celui du discours proféré de vive voix par un locuteur et en présence d'interlocuteurs. Cela confère à la rhétorique un caractère multidimensionnel puisque toutes sortes de systèmes de signes sont mis à contribution en fonction de multiples contextes de signification, mais surtout cela empêche d'en faire cette activité unilatérale du scripteur ou du lecteur qui peut en tout temps s'annuler à volonté. La rhétorique, dans un contexte d'oralité, bien plus qu'un art du discours, est un art du dialogue, et par ce côté dialectique, elle s'insère dans une pragmatique pour ne pas dire une politique. Ce n'est d'ailleurs pas sans raison que les grands orateurs ou rhéteurs de l'antiquité gréco-romaine sont avant tout des hommes politiques : Démosthène, Cicéron... L'erreur serait donc d'oublier ce côté pragmatique ou politique pour croire que la rhétorique peut se limiter à l'activité passablement restreinte qui consiste à dépister des figures dans un texte.

Mais surtout il y aurait oublié regrettable de la part de l'enseignant de la littérature haïtienne à méconnaître la situation de diglossie qui a été à la source d'une sorte de perversion de la rhétorique en Haïti. A cause du fait que le français, langue écrite, se superposait à l'haïtien, il s'est développé une rhétorique creuse qui consistait pour certains à parler comme des livres ou, pour reprendre une expression de Jacques Stephen Alexis, à devenir des « papageais de la culture ». On sait qu'Alexis voulait ainsi stigmatiser l'attitude de certains poètes haïtiens qui au mépris de toute décence ou de tout bon sens poussaient le souci d'imitation de leurs modèles jusqu'à regretter de n'avoir pas été des courtisans à Versailles.

Le bon usage de la rhétorique dans le contexte haïtien est inscrit dans les objectifs même de la réforme actuelle

Bibliographie

- (1) LAROCHE Maximilien. — *La littérature haïtienne, langue, identité, réalité*, Montréal, Leméac, 1981.
- (2) OUELLET André. — *Processus de recherche, une approche systémique*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1981, p. 54.
- (3) BUENAVENTURA Enrique. — *La tragedia del rey Christophe*, pièce primée par l'Unesco en 1965.
- (4) WALCOTT Derek. — *Henri Christophe, pièce incluse dans son recueil, The Dream on Monkey Mountain*.
- (5) KOM Ambroise. — « Pour une littérature comparée du monde noir », *Présence Africaine*, printemps 1978, n° 16, p. 33-46.
- (6) MOURALIS Bernard. — « L'image de l'indépendance haïtienne dans la littérature négro-africaine », *Revue de littérature comparée*, 48^e année, n° 3 et 4, juillet-décembre 1974, p. 504-535.
- (7) BERROU F. Raphael et POMPIUS Pradel. — *La littérature haïtienne illustrée par les textes*, tome II, Port-au-Prince, éditions Caraïbes, 1975, p. 710.
- (8) GLISSANT Édouard. — *Monsieur Toussaint*, Paris, Seuil, 1961.
- (9) DADIÉ Bernard. — *Iles de tempête*, Paris, Présence Africaine, 1973.
- (10) BETI Mongo. — *Remember Ruben*, 10/18, n° 853, Paris, Uge, 1974.
- (11) LAROCHE Maximilien. — « La tragédie du roi Christophe et l'histoire d'Haïti » dans *L'image comme écho*, Montréal, éditions Nouvelle Optique, 1978, p. 95-109.
- (12) CORZANI Jack. — *La littérature des Antilles Guyane française*, tome IV, La négritude, Fort-de-France, Désormeaux, 1978, p. 347.
- (13) BENTOLILA Alain, GANI Léon. — « Langues et problèmes d'éducation en Haïti », *Langages*, « Diglossie », n° 61, mars 1981, p. 123-124.

de l'enseignement qui prétend axer la formation de l'enseignant sur les besoins de la communauté et sur la prise de conscience de l'identité culturelle. Il a été aussi fort bien évoqué par des observateurs étrangers. Retraçant les raisons de l'actuelle réforme, Alain Bentolila et Léon Gani décrivent la situation qui prévaut encore, dans les termes suivants :

« Un des traits essentiels de la réforme est d'avoir dénoncé l'aberration qui consiste à vouloir contraindre l'enfant à effectuer ses premiers pas scolaires dans une langue qu'il ne possédait pas. Non seulement l'enfant apprenait peu et mal mais encore il ne pouvait parvenir à la maîtrise de la langue d'enseignement, n'en retenant que les stéréotypes étroitement scolaires aux prix d'un effort de pure mémorisation... »

« Élèves et instituteurs étaient amenés à donner le spectacle d'une école « en français » mais, incapables de maîtriser cette langue dans leurs rapports mutuels, ils utilisaient un mésolecte dans lequel les stéréotypes et les mots français prenaient une fonction symbolique... »

« ...les exigences historiques font que le créole doit créer rapidement un registre de langue didactique. Cela lui impose de couvrir des domaines lexicaux qu'il ignorait jusqu'ici, et surtout d'assumer un discours rhétorique d'un type nouveau, spécifique d'une civilisation écrite » (13).

Trois points de ce texte me paraissent intéressants à commenter. Tout d'abord celui qui concerne le discours rhétorique spécifique d'une civilisation écrite. Toute la question est de savoir si l'écriture exige que nous nous soumettions à une rhétorique spécifique ou si plutôt la rhétorique de l'écrit n'est pas une rhétorique restreinte à un ou plusieurs champs qu'englobe la rhétorique plus large de l'oral. Ainsi l'option restreinte ou élargie que choisira l'enseignant haïtien, de par la situation de diglossie qui a réparti jusqu'ici en des langues différentes, les fonctions de l'oral et de l'écrit, peut avoir des conséquences incalculables en ce qui concerne la fonction symbolique, c'est-à-dire au fond, l'orientation idéologique du langage.

Or, c'est de cette orientation idéologique qu'il faut se préoccuper à propos de la question de la mémorisation. La civilisation de l'écrit, informatisée de surcroît, disposant d'ordinateurs qui lui servent de mémoires artificielles, a beau jeu de jeter le blâme sur ces systèmes d'enseignement oral qui passent par la mémorisation verbale. On oublie trop facilement (mais est-ce un oubli ou une distorsion idéologique ?) que peu importe le procédé, on mémorise toujours. Le tout est de savoir ce que l'on accepte d'oublier et ce que l'on choisit de garder en mémoire. Le critère décisif, en fin de compte, est la pertinence pour ne pas dire l'efficacité des souvenirs emmagasinés dans la mémoire naturelle ou artificielle. Manifestement dans le cas d'Haïti et dans le cadre du système traditionnel l'on n'a

pas fait jusqu'ici un bon choix des souvenirs à garder. Et c'est finalement de cela qu'il faut se préoccuper déjà par le langage. C'est-à-dire dans ce que l'on dit, bien sûr, mais avant même, par la manière de le dire.

D'où pour revenir au cas du roi Henri Christophe et de l'oubli dont il a été la victime de la part des écrivains haïtiens, une question qu'on peut se poser à partir de la réflexion de Pompilius. Ne s'est-on pas préoccupé de problèmes métaphysiques plutôt que de problèmes concrets et politiques, celui de la sorte de démocratie qu'il pouvait instaurer par exemple ? Car il est frappant, quand on prend le cas de souverains comme Pierre Le Grand, Louis XIV ou Napoléon, de constater le point de vue subjectif, national et finalement régional en vertu duquel, dans leurs pays respectifs, mais aussi en fonction de la communauté culturelle à laquelle ces pays appartiennent, on en fait de grands hommes d'abord, choisissant ensuite de ne se souvenir que de l'aspect positif et non pas négatif de leur gouvernement.

Entre les choses et les mots grâce auxquels on les traduit, de multiples médiations s'effectuent. L'une d'elles, la principale peut-être, me paraît être la médiation communautaire. C'est en vertu de cette influence déterminante de la communauté d'où l'on vient, pour laquelle on parle ou écrit, que Pascal pouvait affirmer : « vérité, en deçà des Pyrénées, erreur, au-delà ». Le lieu auquel nous appartenons, la communauté à laquelle nous sommes rattachés, nous emprisonne en nous opposant à certains, nous affranchit en nous unissant à certains autres. Ce sont finalement nos alliés, et cette communauté que nous formons avec eux, et donc le combat que nous menons ensemble qui nous rend universels, donne à notre message une valeur intercommunautaire.

L'enseignement de la littérature haïtienne doit donc passer par la prise de conscience du terrain où elle se situe et du combat dans lequel elle s'insère. De la communauté d'intérêts qu'elle défend, en somme. A ce moment l'innovation sera possible. Elle commencera en effet avec la découverte du point de vue différent à partir duquel les Haïtiens auront choisi de considérer désormais leur réalité et les mots par lesquels on peut l'exprimer.

Maximilien Laroche,
Université Laval.

... du Nigéria

L'importance de la littérature dans l'enseignement en Afrique de l'Ouest pourrait déjà constituer le thème d'un colloque, tant le sujet est vaste et complexe.

Il n'est pas question de relancer ici le débat sur la littérature. On peut s'en tenir à la définition tautologique (1) proposée par Escarpit. La littérature c'est ce qui est présenté comme telle dans les manuels scolaires, bien que la tendance soit de plus en plus accentuée d'inclure dans ce domaine ce qui jusqu'ici relevait de la paralittérature ou de cette contre-littérature dont parle B. Mouralis.

Dans les écoles, la littérature est restée dans ses grandes lignes ce que contiennent ces manuels qui reproduisent en fait l'anthologie officielle, c'est-à-dire, un ensemble de textes conformes à l'idéologie dominante. Elle est ce que les faiseurs d'ouvrages scolaires ont proposé et que les critiques littéraires ont au préalable consacré.

Mais réfléchir sur la littérature en tant que discipline dans une zone géographique aussi vaste et diversifiée que la nôtre, c'est poser d'emblée des problèmes de langues, qu'elles soient exogènes : anglais, français, portugais, ou indigènes : yoruba, twi, ewé, etc.

Pour la commodité de l'analyse et la rigueur de la démarche, nous nous référons à deux exemples types, le Togo et le Nigéria ; même là encore, nous nous limiterons aux problèmes que pose l'enseignement de la littérature d'expression française.

(1) Tautologique : répétition inutile d'une même idée en termes différents. Synonyme de pléonasmisme. N.D.L.R.

(*) Ibadan, 23-29 août 1981, Congrès Fipltv - Wamla-Alvao.

la place de la littérature dans l'enseignement en Afrique de l'Ouest ()*

exemple francophone : le Togo

Dans les pays francophones, si l'on accepte le Togo comme référence, on constate que l'enseignement de la littérature dès le cours secondaire tient une place prépondérante : c'est une discipline fondamentale qui constitue un tronc commun par rapport aux options ; le crédit horaire qui lui est garanti est de quatre heures en moyenne par semaine.

Ce volume est constant. Mais les perspectives se modifient selon les cycles. Dans le premier cycle l'accent est mis sur la forme et dans le second, le programme traite essentiellement de la littérature proprement dite. Dans le premier cas l'objectif est centré sur l'acquisition de l'outil linguistique. Si donc la littérature peut servir de support privilégié à l'enseignement de la langue française dans le secondaire, il n'y aurait pas de raison qu'on ne souhaite pas son introduction au niveau des petites classes. Une commission chargée de la réforme de l'enseignement du français à l'école primaire a récemment jugé nécessaire et utile une initiation à la littérature dès les premières années du premier degré.

La littérature occupe donc dans l'échelle des valeurs que nous avons plus ou moins adoptées, une importance considérable. A tous les échelons, du primaire au supérieur, cette discipline investit un domaine privilégié sans proportion avec le nombre de débouchés qu'elle peut offrir, en dehors, bien sûr, de l'enseignement.

Quelques réserves s'imposent néanmoins. La hiérarchie des ordres d'enseignement a subi des modifications depuis quelques années. L'enseignement classique qui a fait la part belle à la littérature, au latin et au grec a considérablement décliné. Il ne sub-

siste guère plus que l'enseignement dit moderne et, au bas de l'échelle, une option technique qui dans notre pays, sur le plan littéraire, fonctionne comme la poubelle du système scolaire où les lettres ont peu de valeur.

Néanmoins la littérature reste importante au niveau officiel et fait l'objet d'une sollicitude particulière de la part des autorités administratives et politiques. Pour le grand public, elle se présente comme une valeur essentielle que l'on respecte et que l'on admire, d'autant plus que souvent on la connaît très mal. Le mythe du lettré se maintient dans les couches populaires.

Les défenseurs de la francophonie ont donc insisté sur la nécessité de répandre dans nos pays et dans le monde un français qui soit articulé autour de l'enseignement de la littérature française et non pas seulement un français qui fût une langue parlée et qui amputerait ce patrimoine de la culture française.

Des questions pertinentes se sont donc posées dès le lendemain des indépendances. Quelle littérature française doit-on enseigner dans les écoles africaines ? On sait les rapports étroits qui liaient nos institutions scolaires à celles de la métropole.

L'équivalence des diplômes exigeait de ne rien changer au programme de littérature française dans les départements de lettres. Et la loi sacro-sainte qui voulait qu'on ne mit pas au programme d'enseignement des auteurs vivants était rigoureusement maintenue. Or, la littérature africaine était encore trop jeune pour compter assez de morts illustres.

Il n'y a pas dix ans tout le programme scolaire était celui de la métropole, c'est-à-dire qu'il était entièrement tiré des œuvres « classiques » qui constituent un panthéon vénérable et immuable. Ceux qui atteignent aujourd'hui l'âge adulte et pour qui la littérature pourrait devenir une nourriture spirituelle ont été entièrement formés à l'école française classique.

Si, aujourd'hui, la part réservée à la littérature africaine dans tous les ordres d'enseignement atteint au moins cinquante pour cent, il n'en a pas toujours été ainsi. Les mutations sont récentes.

La méthode à laquelle sont formés la plupart de ceux qui ont la charge d'enseigner la littérature d'expression française est celle qui avait érigé la littérature française en discipline pres-

Bibliographie

- ALASSOUNOUMA. B. — *Le Français en classe d'initiation*, Institut pédagogique national Lomé Togo 1970-79.
- BARTHES. R. — *Réflexions sur un manuel* in *L'Enseignement de la littérature*, Colloque de Cérisy, Plon 1971.
- CHEVRIER. J. — *La littérature, Statut Fonctionnement et Fonction*, in *Revue de l'Association des professeurs du français du Togo. L'enseignement littéraire dans le 3^e degré*, décembre 1977.
- DÉLÈGUE. Y. — *Histoire de l'enseignement du français*, in *Le Français aujourd'hui*, n° 47, septembre 1979, p. 81 sq.
- ESCARPIT. R. — *La littérature et le Social*, Flammarion 1970.
- JOUBERT. J.-L. — *Petit guide des histoires de la littérature africaine moderne*, in *Le Français dans le monde*, n° 181, mai-juin 1981.
- KANE. M. — *L'enseignement de la littérature africaine aux Africains*, in *Le Français dans le monde*, n° 77, décembre 1970, p. 23 sq.
- LAFAGE. S. — *État présent des recherches sur le français en Afrique noire*, in *Le Français dans le monde*, n° 161, mai-juin 1981.
- MOURALIS. B. — *La contre-littérature*, PUF France.
- SARTRE. J.-P. — *Qu'est-ce que la littérature*, Gallimard France.
- SUBERVILLE. J. — *Théorie de l'art et des genres littéraires*, 10^e édition, p. 9-15.
- VOICIN. J.-P. — *L'enseignement du français langue seconde*, in *Le Français dans le monde*, n° 181, mai-juin 1981.

(*) Cf. R.P.C. n° 55, p. 133.

criptive : elle était le support principal à l'apprentissage de la langue et de la culture française : elle dicte des normes et des règles, ce qu'il faut écrire et ne pas écrire, ce qu'il faut dire et ne pas dire. Ces règles jettent un interdit sur tous les emplois qui existent ou qui sont susceptibles d'exister mais qui sont soupçonnés d'incorrection. La littérature française est la matière d'où sont extraits les paradigmes qui illustrent les règles grammaticales.

Dans cette langue sélectionnée et sélective l'école formait les grands commis de l'administration. Un tel système instaurait une sorte de cooptation sociale tautologique : ceux qui possédaient la maîtrise de la langue l'enseignaient à ceux que la société avait choisis d'éduquer et qui devenaient par-là des ayants droit au pouvoir : les critères de correction et d'incorrection de la langue étant des faits sociaux.

La conséquence est que le français est demeuré, dans la majorité des pays francophones, une langue de classe ; et constater que le français est resté pour l'Africain une langue savante c'est mettre en évidence l'échec de l'enseignement qui a fait, de la littérature, l'unique support de l'apprentissage de la langue française.

Le rabâchage des textes dits « classiques » instaure une redoutable ségrégation qui permet l'acquisition d'une langue qui n'est plus faite pour convaincre ni persuader mais qui donne à penser que celui-là qui l'utilise est possesseur de la vérité ou du suprême savoir.

La littérature ainsi étudiée à l'école a une fonction décriée : elle tend à la conservation des institutions sociales.

Dans les pays francophones il apparaît donc qu'on peut étudier la fonction de la littérature à travers son mode de transmission et que ce mode n'est pas du tout innocent. Il est révélateur d'un système social et politique. La littérature se définit par le petit nombre de ceux qui y ont accès. Elle est une chasse gardée de la bourgeoisie : elle véhicule une culture qui s'oppose à d'autres qu'elle considère comme étant inférieures : c'est une zone annexée par l'élite.

Même après les réformes, ceux qui réussissent le mieux dans les études littéraires — les statistiques et les résultats le prouvent — ce sont ceux qui ont suivi l'ancien système d'éducation classique dans les quelques collèges confessionnels qui subsistent encore. L'évidence est apparue, aux autres que l'enseignement littéraire, calqué sur le programme français, nuit énormément à l'expansion de cette discipline. Cette situation empêche l'élève et l'étudiant africains d'entreprendre des études littéraires fécondes.

C'est pour corriger ces tares que les ministres de l'Éducation des États francophones de l'Afrique et de Madagascar ont adopté une résolution en avril 1967, instituant une série de rencontres qui devaient discuter de ces problèmes. Des commissions permanentes chargées de la réforme de l'enseignement littéraire se sont constituées un peu partout.

Telle est en quelques mots la situation dans les pays francophones d'Afrique.

La complexité des problèmes est d'un autre ordre dans les pays anglophones, ainsi que le démontre Tidjani Serpos en présentant le Nigeria comme exemple.

exemple anglophone : le Nigeria

L'enseignement de la littérature africaine francophone au Nigeria ne semble pas encore avoir trouvé sa voie. L'horizon est encore obscurci soit par un certain nombre d'incompréhensions, soit par des obstacles délibérés que certaines forces s'ingénient à créer pour ralentir le processus d'étude, d'analyse et d'appréciation d'une littérature riche de sa diversité et de son unité.

De notre point de vue, cet enseignement a subi et continue de subir de multiples et diverses attaques. Si nous essayons de les classer, nous pouvons distinguer trois types.

- La première difficulté provient des tenants farouches de la suprématie des langues africaines. A bon droit ils estiment que toute littérature réellement africaine devrait s'exprimer en langue africaine. Pour eux la priorité devrait être donnée au développement de toutes les langues africaines et devrait déboucher à plus ou moins long terme sur le choix d'une lingua franca. Ils s'accommodaient assez mal déjà de l'hégémonie politique, économique, culturelle et pédagogique de la langue anglaise. Et ne voilà-t-il pas que le gouvernement fédéral se décide à donner un statut privilégié à une autre langue étrangère !

- La deuxième difficulté provient de ceux qui pensent que, dans l'enseignement du français, la littérature africaine francophone devrait à la rigueur n'avoir qu'un strapontin et n'être enseignée que du bout des lèvres. Leur premier argument c'est que l'essentiel ne devrait être que la communication. L'emphase devrait se porter, selon eux, uniquement sur la langue française écrite et parlée, sur la culture et la civilisation française, sur la littérature française. Les tenants de cette école ne voudraient même pas entendre parler des communautés francophones du

monde et de leurs productions littéraires ; c'est ainsi que pour eux, il n'est pas question de s'intéresser à la littérature francophone de la Belgique, du Québec, et de la Suisse. Il faudrait encore moins envisager de voir quel type d'aide ces pays seraient prêts à apporter au développement du français dans le système éducationnel nigérian. En outre ils vont jusqu'à nier la nécessité de la création de chaires de littérature africaine. Mais malheureusement pour eux l'intérêt des étudiants de français se portent toujours au Nigeria vers la littérature africaine francophone.

Et même les collègues qui ont fait leur maîtrise ou leur thèse de doctorat dans le domaine de la langue ou de la littérature française viennent, de jour en jour, grossir le rang des critiques littéraires de la littérature africaine francophone ; d'autres deviennent des comparatistes des littératures africaines francophones et anglophones. A l'évidence donc, ceux qui veulent réserver une place privilégiée à la production littéraire française mènent un combat d'arrière-garde. L'enseignement de la littérature africaine francophone — avec son corollaire sociologique l'enseignement de la culture et de la civilisation africaines — ne peut que s'épa nouir au fil des années. Le choix de sujets de maîtrise et de doctorat dans les diverses universités nigérianes confirme ce fait indéniable. Et c'est pour cela que nous estimons que pour les programmes du West African School Certificate, de l'Advanced Level et du National Certificate of Education il y a encore lieu d'augmenter considérablement la part réservée à la littérature africaine francophone. Les anglicistes ont déjà décidé d'abandonner les auteurs anglais au programme des cours secondaires pour se concentrer sur les auteurs anglophones africains.

- La troisième difficulté que l'on peut relever a trait à un aspect spécifiquement pédagogique. En effet certains étudiants nigériens, du fait de la différence d'approche dans les écoles secondaires anglophones et francophones ressentent parfois des difficultés à saisir la nécessité des textes théoriques, de la floraison des écoles et de chapelles littéraires. Le problème c'est que l'étudiant francophone, avec le baccalauréat, a déjà eu le temps de se familiariser avec la philosophie. Il n'a pas la possibilité, comme son homologue nigérian, de laisser tomber certaines

matières. Pratiquement, pendant tout le secondaire, en tant qu'élève intéressé aux lettres, il n'a pas la possibilité de se dérober et de décider quelles matières il aimerait étudier et au détriment de quelles autres. En outre, le programme prévoit une certaine dose de matières scientifiques dans le but de compléter sa culture générale de base.

Ce que l'enseignant de la littérature africaine francophone peut noter très tôt, c'est la faiblesse de certains étudiants anglophones à manier des concepts permettant d'aborder en profondeur les textes. A l'université du Bénin (Bénin-City) les cours de General Studies permettent maintenant de pallier ce défaut. Mais un grand effort reste encore à faire dans ce domaine. A l'évidence il faut avouer que l'approche critique francophone semble souvent aride et théoriste (certains collègues parlent même du terrorisme intellectuel de la critique française et francophone !) tandis que pour nous l'approche anglophone semble pragmatiste. Mais il faudrait considérer ces différences d'approche comme des facteurs enrichissants.

L'essentiel c'est de trouver d'autres moyens pour rendre les textes accessibles aux étudiants afin qu'ils soient capables de saisir toutes les implications idéologiques, esthétiques et linguistiques qui permettent à un texte de fonctionner. En effet, l'enseignement de la littérature africaine francophone ne peut être considéré comme un luxe. Il répond à des nécessités propres au développement interne de la société nigérienne elle-même. Le Nigeria, compte tenu de son importance géopolitique, de son poids économique et son rôle implicite de porte-parole de l'Afrique dans le concert de nations, ne peut que bénéficier de la connaissance intime des nations africaines qui l'entourent. Or, qui dit littérature dit une forme de miroir reflétant d'une façon particulière toutes les contradictions et tous les problèmes d'une société donnée. Une meilleure connaissance de l'Afrique francophone par les cours de littérature, de culture et civilisation ne peut qu'aider à élargir l'horizon et permettre une meilleure connaissance des Africains francophones, ce qui éviterait, de part et d'autre, des frontières héritées de la colonisation, de percevoir l'Autre à travers les œillères des préjugés. Par exemple, à l'heure actuelle, en République populaire du Bénin, 50 % des ouvrages étudiés pour l'apprentissage de l'anglais au cours

secondaire sont écrits par des auteurs nigériens. 30 à 40 % sont des ouvrages ghanéens, kenyans, etc. La raison clé avancée par l'Association des professeurs d'anglais de ce pays c'est que les élèves et étudiants apprennent l'anglais pour communiquer avec les Africains anglophones, pour comprendre leurs problèmes et partager leurs aspirations, leurs inquiétudes et leurs espoirs. A peine 2 % d'entre eux iront un jour en Angleterre ou aux U.S.A. Par conséquent, l'étude de Milton ou de Shakespeare a considérablement décliné au profit des auteurs négro-africains. Ici, au Nigeria, pour que l'étude de la littérature africaine francophone puisse vraiment trouver son essor, nous devons résoudre très rapidement un certain nombre de problèmes pratiques.

Enfin le dernier aspect à prendre en considération pour promouvoir l'enseignement de la littérature africaine, comporte trois niveaux.

— Le premier c'est l'effort à accomplir pour mettre le maximum d'ouvrages francophones africains en français facile. Des maisons d'édition comme Présence Africaine, les Éditions Africaines, les Éditions Clé devront être sollicitées pour étudier les modalités pratiques d'une telle entreprise.

— Le second niveau a trait à l'édition critique des ouvrages littéraires. Il est impératif et urgent d'étudier la nécessité de création d'une collection chargée de mettre à la portée du public nigérien les chefs-d'œuvres de la littérature africaine francophone. Cette collection devrait comporter une copieuse introduction analytique et un glossaire explicitant toutes les expressions idiomatiques non usuelles, toutes les références historiques implicites, etc. Il faudrait aussi envisager l'édition d'abrégés qui présenteront au public les éléments majeurs d'un ouvrage donné.

— Le dernier niveau de cet effort devrait s'attaquer à la tendance à ne mettre au programme que les « géants » de la littérature africaine francophone. La parole devrait être donnée aussi aux œuvres des jeunes écrivains talentueux d'aujourd'hui qui, par leurs productions, apportent du sang neuf et s'essaient à renouveler les thèmes et le style d'une littérature longtemps méconnue.

Amela et Tidjani Serpos

*Université du Bénin, Lomé, Togo,
University of Benin Nigeria.*

... du Gabon

la sorcellerie vue par une jeune romancière gabonaise

« L'Afrique est belle et enivrante; mais elle cache de nombreux mystères... »

Ntyugwetondo Rawiri

La littérature gabonaise n'est pas encore très connue à l'étranger; on ne peut manquer de s'en étonner et de se demander s'il n'y aurait pas là une injustice à réparer.

Il convient de signaler tout d'abord que la littérature orale occupe au Gabon une place importante; c'est la raison pour laquelle de louables efforts sont faits dans le pays tant pour la fixer par écrit que pour en déterminer les caractères spécifiques.

Quant à la littérature écrite, si effectivement elle n'est pas encore aussi développée que dans d'autres pays africains, elle n'est pas pour autant négligeable, comme nous le montre le roman de Ntyugwetondo Rawiri : **Elonga** (1). Cette jeune romancière gabonaise illustre à merveille l'observation d'Etiemble :

« Dans tout romancier pointent le sociologue et le psychanalyste. » (2)

En effet, elle s'efforce non seulement d'étudier les mœurs africaines mais aussi de psychanalyser l'âme de ses frères de race; l'action se situe principalement à Elonga, capitale d'un pays africain imaginaire, le « Ntsempolo »; mais qui ne voit que l'imaginaire restitue ici très fidèlement la réalité africaine, dominée essentiellement par la sorcellerie, même dans les milieux cultivés, ce qui de prime abord ne manque pas de surprendre l'Européen non averti.

Le roman nous relate l'histoire d'un jeune métis, Igowo, qui, après la mort de son père, a décidé d'aller vivre en Afrique dans le pays de sa mère; en prenant une telle décision il a tenu à obéir aux dernières volontés de son père, mais il a surtout, à son insu, suivi une impulsion mystérieuse :

« Il ne se rendait pas compte qu'une force irrésistible l'attirait vers la terre de sa mère » (3).

Nous le voyons épouser une charmante jeune fille, Ziza, qui lui donne un enfant, Igowé; le ménage coule des jours heureux et on ne serait pas loin de croire que le roman s'achemine vers un conte de fées, n'était l'influence maléfique de Mboumba, l'oncle maternel d'Igowo, dont nous apprenons qu'il a déjà provoqué la mort de sa sœur :

« Un devin... avait révélé que Mboumba avait tué la mère d'Igowo, sa sœur, en sortant la nuit, transformé en gros oiseau lumineux pour lui sucer le sang après son accouchement » (4).

Mboumba ne s'arrêtera pas là; mû par une jalousie morbide il entraînera la mort de sa nièce Igowé, et de sa petite-nièce; malheureusement l'amour si fort qui lie Igowo et sa femme, et dont on aurait pu penser qu'il triompherait des pires obstacles, s'avère impuissant pour conjurer le mauvais sort.

Le roman est bien structuré; il s'ouvre par un prologue qui donne la tonalité de l'ensemble : une tragédie se dessine dès les premières pages et ne cessera de progresser jusqu'au dénouement; mais y a-t-il vraiment un dénouement ? N'a-t-on pas plutôt l'impression que l'auteur, usant d'une technique chère à de nombreux romanciers, abandonne à la fin Igowo à notre réflexion, surtout si l'on en juge d'après le dernier paragraphe du roman :

« Le ciel devint soudain rouge. « Une telle couleur n'a rien d'étrange car me voilà bien à Elonga... Il faudra que je sois solide », se disait Igowo » (5).

Igowo arrivera-t-il désormais à se prémunir contre la sorcellerie ? Telle est la question que le lecteur ne peut s'empêcher de se poser, une fois le livre refermé.

Au prologue succèdent trois parties bien distinctes et intitulées

(1) Editaf, Paris, 1980. (2) *Essai de littérature (vraiment) générale*, p. 225, Gallimard, Paris 1974. (3) *Elonga*, p. 22. (4) *Elonga*, p. 59. (5) *Ibidem*, p. 261.

respectivement : Ziza, Igowo et Igowé ; il est à noter que chacune de ces trois parties correspond à ce que la critique anglo-saxonne appelle « the point of view » : c'est l'angle de prise de vue, le foyer narratif, le point d'optique où se place un narrateur pour raconter son histoire » (6).

Nous avons ainsi trois perspectives différentes qui néanmoins se rejoignent et nous permettent de mieux pénétrer dans l'intimité d'une famille qui est victime de la sorcellerie.

C'est là le thème majeur du roman et qui donne lieu à des discussions passionnées, d'où il ressort que le fétichisme est une de ces composantes — et non des moindres — de la personnalité africaine et qui n'a pu être gommée par la culture occidentale ; un des personnages du roman déclare à ce sujet :

« Ignorer l'existence du fétichisme reviendrait à nier une part de nous-mêmes. Ce serait comme si un enfant doutait que sa mère est bien sa mère » (7).

Nous savons tous plus ou moins confusément qu'il existe en nous et autour de nous des forces invisibles, dont nous ne pouvons avoir qu'une connaissance intuitive (8).

Ntyugwetondo Rawiri a raison de nous rappeler que l'occultisme n'est pas à traiter à la légère, qu'il faut au contraire le prendre très au sérieux. De grands esprits s'y sont intéressés ; songeons par exemple à un Hugo, à un Nerval. La question qui se pose évidemment est de savoir s'il ne serait pas possible d'utiliser ces forces occultes uniquement pour le bien de l'humanité, comme le fait si justement remarquer le recteur de l'Université d'Elonga :

« Ce qu'il faut, c'est parvenir à l'utilisation rationnelle de nos forces. Nos rites serviraient l'humanité s'il n'y avait pas leur emploi pernicieux. Prenez l'exemple de nos plantes. Au lieu de s'en servir à composer des drogues pour abrutir un patron, utilisées autrement, elles pourraient aider à soigner la folie et que sais-je encore ? » (8).

(6) R. Bourneuf et R. Ouellet, *L'Univers du roman*, p. 79, PUF, Paris, 1972.

(7) Elonga, p. 175.

(8) *Cahier d'un retour au pays natal*, p. 72, Présence Africaine, Paris, 1956.

Mais Igowo constate amèrement que la sorcellerie n'a eu jusqu'ici que des effets funestes en Afrique ; cependant il ne voit pas là une raison pour envier l'Occident, qui, lui, souffre d'une autre espèce de sorcellerie qui est précisément l'un des méfaits de la civilisation technicienne :

« L'Occident est peut-être ensorcelé par les progrès de la science et de la technologie ; l'Afrique, elle, l'est tout uniquement par la sorcellerie » (9).

Ne nous laissons-nous pas en effet éblouir par les innombrables biens matériels que nous offre la société de consommation et que l'écrivain algérien Mohammed Dib n'hésite pas à assimiler à « des gris-gris » (10) ; l'un de ses personnages, un coopérant français, ne manque pas de dénoncer violemment ce que l'on pourrait appeler la sorcellerie occidentale :

« Aujourd'hui c'est nous les barbares. Dieu serait bien inspiré de venir faire un petit tour parmi nous, surtout, qui ne croyons plus qu'en des sorciers » (11).

Nous trouvons également un coopérant français dans Elonga, un certain Pierre Henry, qui ressemble étrangement à celui que nous présente Dib ; c'est le coopérant tel qu'il devrait être : il a un idéal. Avec lui, la coopération prend un visage nouveau et cesse d'être considérée comme « une force dégoulinée d'exploitation. Du néo-colonialisme » (12).

On n'en finirait pas d'évoquer les sujets abordés par Ntyugwetondo Rawiri : elle a su écrire un roman d'idées, très utile si l'on veut connaître l'Afrique authentique des années 80, radicalement différente de celle qui s'étale dans les dépliants touristiques ; on peut se demander si le dessein de la jeune romancière gabonaise n'est pas de détruire le mythe d'une Afrique paradisiaque en nous rappelant précisément que la sorcellerie est une des composantes essentielles du mal africain.

Guy Daninos

(8) Elonga, p. 200. (9) Elonga, p. 169. (10) *Dieu en barbarie*, p. 19, Seuil, Paris, 1970. (11) *Ibidem*. (12) Elonga, p. 195.

le double visage de la femme dans le Mvett

« Le Mvett », de Tsira Ndong Ndoutoume, se veut avant tout, chant de guerre et de violence proclamant sans cesse la suprématie de l'homme, guerrier valeureux et puissant, demi-dieu doué de pouvoirs extraordinaires. Et, en ce sens, on a pu le comparer à l'une de nos chansons de geste du Moyen Âge.

Pourtant, de cette épopée furieuse consacrée à la gloire de l'homme, s'élève aussi, au fil des pages, une célébration, non seulement, nous l'avons déjà vu, de l'enfant (*), mais aussi de la femme.

De la femme, nous avons tout d'abord, il est vrai, un portrait bien peu flatteur : traitée en objet que l'on peut à sa guise, prêter, pour faire plaisir à un ami, offrir pour honorer un hôte, remplacer comme une vulgaire denrée.

« Toutes les femmes se valent et... en perdant une et en la remplaçant par une autre la situation reste inchangée. » (II-277).

Elle est là, avant tout, pour travailler au bien-être de l'homme, faire sa cuisine, laver son linge, à l'occasion chasser, pêcher, cultiver son champ et, bien sûr, faire ses enfants.

« Une mariée est une vraie femme (1) »

(*) Le Mvett « En 1970, puis en 1975, ont paru à Présence africaine deux tomes du Mvett. L'auteur, Tsira Ndong Ndoutoume a voulu raconter, par la plume cette fois et non plus par la parole, une de ces épopées légendaires qui se chantent, lors de certaines veillées, dans les villages africains.

Qu'est-ce que le Mvett ?

Le mot « Mvett », ou Mver selon les régions, désigne à la fois l'instrument utilisé, le joueur et les épopées racontées desquelles se dégage toute une littérature. Le mot Mvett, dans son sens le plus large, est synonyme de culture Fang...

Françoise Touzan, la femme dans le Mvett. Cf. Recherche Pédagogique et Culture, *Enfant d'Afrique*, *Enfant des îles*, n° 44, p. 113.

(1) Chez les Fangs, à l'occasion d'un mariage, est composé un poème en l'honneur des nouveaux mariés. Ces « épithalames », en fait, sont très souvent adressés à la mariée, lui prodiguant conseils et indications pour qu'elle soit en tout point digne de l'attention de son nouveau seigneur.

*qui donne à boire à tous,
qui honore les vieilles commères,...
qui craint ceux du corps de garde...
qui travaille aux champs
et nourrit la famille,
qui gonfle la tribu »... (I-84).*

L'homme a tout pouvoir sur la femme, qui lui doit obéissance absolue, malgré les pires traitements et cela tient à l'état féminin lui-même :

« Les petites filles viennent au monde pour apprendre, non à poser des questions, mais à obéir et à servir. » (II-81).

Et l'aimer est considéré comme un signe de faiblesse et un déshonneur :

« Un homme tout-puissant ne doit pas s'embarrasser d'émotions sentimentales. » (II-73).

Ainsi, tout au long du **Mvett**, les femmes sont-elles malmenées et dites :

« craintives » (I-51), « paresseuses » (113), « coquettes et frivoles » (142), « absurdes et bavardes » (30), « curieuses et infidèles » (41), « perfides » (32), « jalouses », « puériles » (II-243)...

« C'est un être vantard, orgueilleux, sensible, faible, prétentieux, ambitieux, insatiable. » (II-133).

Pourtant, en dépit de ses multiples défauts, la femme triomphe dans « le **Mvett** ». Elle nous y est présentée comme essentielle, indispensable à l'homme. Elle est son « bijou », « son précieux trésor ». Elle est, en fait au cœur même du récit. C'est elle, le plus souvent, qui déclenche les combats, qui cause les guerres, qui engendre les disputes entre les hommes. Elone Kam Alé part et combat pour sauver sa fiancée Oyane Medza ; Asseng Mbane Ona fait de même pour la possession de Nkéné Messie et Eyenga Nkabe est l'enjeu des combats formidables opposant Oveng Ndoumou Obame et Engouang Ondo.

Car la femme possède un puissant atout qui lui donne force et pouvoir sur les hommes : sa beauté.

La beauté de la femme est partout célébrée dans le **Mvett**, toujours en des termes très poétiques et suggestifs.

« J'ai déjà vu des jolies femmes au cours de ma vie d'errance, mais jamais je n'ai rencontré une femme aussi belle. Les perles qui roulent dans le lit sablonneux du ruisseau aux eaux limpides ne sont pas aussi belles que cette jeune fille du Sud. » (II-213).

« Un sourire, parti du coin de ses lèvres et de ses paupières, illumina tout à coup son subjuguant visage, comme une lune qui sort brusquement d'un gros nuage et inonde la terre de sa lumière crue. Les arbres, la source qui sortait en ronronnant du rocher, le ruisseau, le seau d'eau, tout cet endroit sourit de concert avec elle. » (119).

Cette beauté rend l'homme faible, c'est vrai :

« L'homme est toujours faible... devant ce qui constitue son précieux trésor ». Mais, en même temps il lui procure apaisement, douceur, joie de vivre.

« Charmé et attendri, il l'était déjà. Quelque chose d'indéterminable le retenait béat devant ces jeunes filles. Une sorte de quiétude l'envahit tout à coup, lui apportant un apaisement et une fraîcheur jusqu'alors inconnus... Il n'avait jamais éprouvé ce charme si doux, si enivrant qui l'enfiévrerait jusque dans la moelle des os. Incapable de lutter, il se laissa griser par le plaisir, par la joie de vivre... Il buvait des yeux la gent féminine dans sa majesté et sa splendeur. » (I-106).

Et cette impression merveilleuse met définitivement l'homme sous le pouvoir de la femme :

« Quelle que soit sa grandeur, l'homme, devant une jolie femme ne peut être qu'un homme. » (I-73).

De là vient la victoire de la femme, victoire dont les jeunes filles du **Mvett** sont parfaitement conscientes :

« Elles riaient... Elles étaient heureuses et elles avaient raison de l'être... Elles étaient précieuses pour les hommes. Que deviendrait leur vie sans elles ? Et elles le savaient. L'homme a beau s'imposer par la force, il demeure le jouet de la femme. » (I-143).

Comment expliquer ce double tableau de la femme, cette tendance à faire d'elle, tantôt un être faible, inconscient, insignifiant, tantôt celui qui rayonne, qui comble, qui apaise ?

En fait, pour l'homme Fang d'aujourd'hui, la femme a ce double visage. Ou plus exactement, il hésite entre le premier, héritier de toute la tradition ancestrale et l'autre, qui répond davantage à ses aspirations d'homme moderne, évolué, produit d'une civilisation qui veut faire de la femme une égale de l'homme.

Une enquête faite chez de jeunes étudiants montre bien ce tiraillement entre l'ancien désir d'une épouse soumise, dévouée, esclave de l'homme et la volonté nouvelle, correspondant d'ailleurs à celle de la jeune fille d'aujourd'hui, d'une femme belle, certes, mais aussi intelligente, cultivée, libérée et qui soit son égale.

Il était courant dans les rues de Libreville, d'il y a dix ans, de rencontrer l'époux, porteur du transistor et du parapluie, marchant à deux mètres devant sa femme croulant sous les charges les plus diverses, les plus lourdes, les plus invraisemblables. Ce spectacle a totalement disparu de nos jours. L'homme travaille, comme la femme, et celle-ci, tout au moins dans les couches les plus aisées de la population, a acquis une certaine liberté, une relative égalité.

Et si l'on trouve dans le **Mvett** de Tsira Ndong Ndoutoume, aussi nettement marquées, les deux positions, c'est que l'œuvre se situe à la charnière entre le monde traditionnel et le monde moderne. Le premier, encore une fois, qui rejette la femme, ne lui accordant qu'un rôle de génitrice, le second qui veut aimer la femme et la traiter en égale...

« Nos ancêtres avaient bien raison lorsqu'ils n'allaient dans la couche de la femme que pour lui faire un enfant. Ils imitaient en cette manière les animaux qui, de bonne heure, ont compris le vrai rôle de la femelle : multiplier la race. Mais aujourd'hui les choses ont changé, les femmes s'intègrent dans la société des hommes sur un pied d'égalité dangereusement menaçante. Elles font d'ailleurs tout pour attirer les hommes dans les mailles de leur piège. Elles sont devenues calines, caressantes, diablement aguichantes et voluptueuses. De plus en plus elles s'arrangent pour avoir le moins d'enfants possible afin de donner libre cours à leur vice. La coquetterie est devenue leur principale préoccupation... Les hommes prônent partout l'égalité de l'homme et de la femme simplement parce qu'ainsi est favorisé le contact de l'un avec l'autre. Une égalité aux desseins obscurs. » (II-277).

Nous laisserons tout de même le dernier mot à Oyane Medza, résumant bien, nous l'espérons, la situation actuelle réelle :

« On dira ce qu'on voudra, mais un homme sans femme est un arbre sans fleurs... » (II-134).

Françoise Touzan